

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 19 JUIN 2017

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 19h00 - Clôture à 23H00)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	3
4.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2017	6
5.	PRÉAVIS 07/2017 -COMPTES 2016	6
6.	PRÉAVIS 08/2017 - RAPPORT DE GESTION 2016	9
7.	PRÉAVIS 13/2017 - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 6'941'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SEMI-ENTERRÉ POUR LES POMPIERS DU SDIS, LA VOIRIE, LA CAVE, LES ARCHIVES COMMUNALES ET LA CRÉATION D'UN PARKING PUBLIC PROVISOIRE EN TOITURE ET L'AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX AU LIEU-DIT « LES FORTUNADES » RTE DE LA CORNICHE-CH. DU VIGNY À CULLY	12
8.	PRÉAVIS 01/2017 - NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU	18
9.	PRÉAVIS 02/2017 - CRÉDIT D'AMÉNAGEMENT POUR L'INSTALLATION DÉFINITIVES DE LA LIGNE DE BUS TL67 ENTRE PRA GRANA-CULLY GARE	22
10.	PRÉAVIS 09/2017 - PROJET DE GROUPEMENT FORESTIER	32
11.	PRÉAVIS 10/2017 - MÉCANISATION DU SECTEUR ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC	33
12.	PRÉAVIS 11/2017 - BÂTIMENT ADMINISTRATIF, RTE DE LAUSANNE 2 À CULLY - TRANSFORMATIONS ET AMÉNAGEMENT DE LA RÉCETPION ET DES BUREAUX AU REZ-DE-CHAUSSÉE	37
13.	PRÉAVIS 12/2017 - IMMEUBLE RUE DAVEL 9 À CULLY-EXTENSION DES LOCAUX DE LA JUSTICE DE PAIX, AMÉNAGEMENT DE COMBLES	39
14.	MOTION "INTERACTION ENTRE LA PLACE DE LA GARE ET LE BOURG DE CULLY	42
15.	ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	42
16.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	43
17.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	44

M. Thomas Ellis, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Brissot du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, Mme Cécile Collet du 24heures ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Jean-Pierre Haenni, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Georges Hauert Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	51
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Raoul Baehler, Nicolas Blanc, Nathalie Esseiva, Rachèle Féret, Pierre-Alain Grandchamp, Laurent Pfeiffer, Marlyse Schopfer et Julien Volet	8
ABSENT NON EXCUSÉ	M. Simon Vogel	1
ARRIVÉES TARDIVES	MM. Pierre-Yves Delcourt et Patrice Humbert	2

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a pas de remarque.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 48 voix.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**Mot du président :**

Vu le nombre élevé de préavis à étudier, il remercie les Commissions pour leur travail ardu. Il précise qu'il a apprécié de recevoir un nombre d'e-mails conforme à la normale.

Si la séance n'est pas finie à minuit, une autre séance devra avoir lieu.

Le Bureau est en train de voir pour planifier 5 ou 6 séances en 2018. Toutes n'auront pas forcément lieu, cela dépendra des besoins du moment.

Concernant la motion, le schéma de traitement a été déposé sur les tables. Dans le premier losange le Conseil doit décider si la motion est prise en considération ou pas. A gauche, il y a une sortie « Renvoi de la motion directement à la Municipalité » et la Municipalité peut la prendre pour elle pendant les débats. Cette voie épargne 2 votes et un travail supplémentaire pour les commissions pour ressasser cette motion.

A l'occasion d'une invitation des Présidents des Conseils dans les nouveaux locaux du Grand Conseil, la Cours des comptes a fait une présentation sur le cas des associations intercommunales en appuyant sur le rôle des délégués communaux. En résumé, bien que ces délégués gardent leur entière liberté de vote lors des séances de ces associations, ces délégués doivent pourtant représenter les intérêts de la commune lors des votes. C'est assez ambigu. Ils devraient donc au besoin se réunir avant les séances d'associations pour définir la position de la commune vis-à-vis des points de l'ordre du jour de ces associations et en plus ces mêmes délégués devraient donner régulièrement un fit-back à leurs conseils communaux sur la marche des projets de ces associations où ils sont délégués. Donc cela représente quand même un travail supplémentaire. Ce n'est pas aller là-bas comme si c'était une petite séance et puis on décide là-bas ce que l'on va faire. C'est vraiment préparer la séance au préalable en fonction de l'ordre du jour et surtout au moins une fois par année donner un fit-back au conseil sur ce qu'il s'est passé. Il ne s'agit pas de refaire les séances dans leur conseil. C'est vraiment ressortir les points succincts, importants, les préavis, etc.

Les coordonnées du Wifi sont sur les tables. Il peut être utilisé pour les séances, si possible que pour consulter les dossiers, sous-entendu de ne pas mettre à jour les réseaux sociaux pendant la séance.

Comme la séance a commencé tôt. Quelle que soit l'heure de la fin, un apéro dinatoire est prévu à fin de la séance.

Le Bureau a reçu une démission d'un conseiller communal et 1^{er} vice-Président, M. Laurent Pfeiffer, au 23 octobre 2017. Ceci permettra au PLR de proposer son remplaçant.

Etant donné que les 2 vice-Présidents, MM. Nicolas Blanc et M. Laurent Pfeiffer sont absents, le Président, M. Thomas Ellis, désigne pour cette séance, Mme Lucie de Palma. Elle va suivre le déroulé et donnera les résultats du 2^{ème} tour des votations. Il demande l'accord des conseillers. C'est approuvé avec acclamations.

Le Président a participé aux votations du 30 avril 2017, élection du Grand Conseil - élection du 1^{er} tour du Conseil d'Etat, en tant que Président du bureau électoral. Il donne les résultats :

Conseil d'Etat 1^{er} tour

Sont élus 5 conseillers (voix):

Mmes et MM. Pascal Broulis (1'043), Jacqueline de Quattro (1'011), Philippe Leuba (1'002), Pierre-Yves Maillard (987) Nuria Gorrite (919).

Grand Conseil

12 députés sont élus pour l'arrondissement de Lavaux-Oron :

Parti	Nom-Prénom	Suffrages
PLR	Leuba Philippe	6'711
PLR	Sonnay Eric	6'486
PLR	Chevalley Jean-Rémy	6'220
PLR	Genton Jean-Marc	6'214
PLR	Gross Florence	6'197
PLR	Vient ensuite et remplace Leuba Philippe élu au Conseil d'Etat : Bolay Guy-Philippe	6'122

UDC	Glauser Nicolas	2'790
UDC	Chevalley Jean-Bernard	2'277
Les Verts	Wüthrich Andreas	3'351
Les Verts	van Singer Christian	3'031
PS	Ryf Monique	2'946
PS	Tafelmacher Pauline	2'806
vert'lib.	Chapuisat Jean-François	1'108
	Total élus	12

Mme Lucie de Palma, vice-Présidente intérimaire, donne les résultats des votations du 21 mai 2017 :

Conseil d'Etat 2^{ème} tour :

Les 2 conseillères élues sont (voix) :

Mmes Béatrice Métraux (754) et Cesla Amarelle (634)

Votation Fédérale :

Objet soumis au vote Fédéral	Résultats					
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON
Loi sur l'énergie (LEne)	1'813	13	3	1'797	1'368	429

Prochaines votations 2017:

24.09.2017 - Votations fédérales :

- Arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire », retirée)
- Arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée
- Loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

26.11.2017 - Votation fédérale

Dates des séances du Conseil communal - 2017 :

23.10.2017	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
08.12.2017	17h00	Salle Davel, Cully ou Mariadoules, Aran à déterminer

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2017

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M. Yvan Rey : P. 19, « M. R. Bech rappelle la journée de la récolte d'objets **amiantés** » au lieu *aimantés*.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal du 20 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire est remerciée pour son travail.

5. PRÉAVIS 07/2017 - COMPTES 2016

Chacun a reçu la brochure des comptes pour l'exercice 2016, ainsi qu'une copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au Président de la Commission de gestion, M. Ph. Maeder, de lire les conclusions de leur rapport.

M. Ph. Maeder :

Il lit les conclusions et la Commission de gestion propose d'approuver les comptes et le rapport de la Municipalité sur sa gestion pour l'année 2016 tels qu'ils sont présentés.

Il remercie la Municipalité ainsi que les chefs de service présents pour la disponibilité et les renseignements apportés, ainsi que M. A. Hersperger pour sa compétence.

Arrivée de M. Patrice Humbert à 19h20

Cette brochure est analysée chapitre par chapitre et il n'y aura pas de vote par chapitre mais un vote final de l'entier du document.

Avant de passer en revue les comptes 2016 chapitre par chapitre, le Président demande à chaque intervenant de bien vouloir, avant de poser sa question, préciser la page, le paragraphe et le numéro de compte, à laquelle celle-ci se rapporte.

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - p. 18 à 23

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux :

P.21, comptes 160.406.600 « Taxe de séjour - Hôteliés » et 160.406.601 « Taxes de séjour - Résidences secondaires ». : comment sont encaissées ces taxes de séjour, est-ce que c'est un système forfaitaire, bénévole des propriétaires ?

M. R. Bech, Municipal :

La taxe de séjour est un encaissement par nuitée. Ce sont les hôteliers et les propriétaires des B&B et œnotourisme qui les reçoivent et les rétrocèdent à la commune. Les taxes de séjour des résidences secondaires sont encaissées directement auprès des propriétaires. Pour le montant de nuitées, voir avec M. A. Hersperger, boursier.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

CHAPITRE 2 - FINANCES - p. 24 à 25

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 3 - DOMAINES ET BÂTIMENTS - p. 26 à 44

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 4 - TRAVAUX - p. 45 à 54

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 5 - INSTRUCTIONS PUBLIQUES ET CULTES - p. 55

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 6 - POLICE - p. 56 à 57

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 7 - SÉCURITÉ SOCIALE - p. 58 à 59

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

CHAPITRE 8 - SERVICES INDUSTRIELS - p. 60 à 63

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

BILAN ET ANNEXES - p. 80 à 105

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

LISTE DES « ENTENTES » INTERCOMMUNALES ET ELEMENTS DE COMPTES - p. 106 à 121

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le Président demande si quelqu'un a des questions d'ordre général sur les comptes 2016.

Mme L. de Palma :

Elle a 2 remarques à faire sur le rapport de la Commission de gestion. A quel moment peut-on les faire ?

Le Président lui répond que si c'est pertinent aux comptes, c'est maintenant, mais si c'est général sur le rapport, c'est après.

Mme L. de Palma :

En fait, ce n'est pas sur les comptes mais sur la gestion.

Arrivée de M. Pierre-Yves Delcourt 19h30

M. J. Potterat :

Concernant p. 106, « Listes des ententes intercommunales », pourquoi l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ) n'y figure-t-elle pas ?

M. A. Hersperger

Parce que ces comptes n'ont pas d'impact direct dans le bilan. On ne reporte aucun élément dans nos comptes.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis n° 07/2017 de la Municipalité du lundi 10 avril 2017;
Ouï le rapport de la Commission de gestion;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'approuver les comptes 2016 tels qu'ils sont présentés.

Le Président remercie le boursier et son équipe pour leur excellent travail.

6. PRÉAVIS 08/2017 - RAPPORT DE GESTION 2017

Chacun a reçu le rapport de gestion 2016 de la Municipalité, ainsi que le rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La Commission de gestion ayant déjà lus ses conclusions, le rapport de gestion est passé en revue dicastère par dicastère et sera voté globalement.

AUTORITÉS - p. 4 à 20

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES - p. 21 à 34

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

ECOLE, TOURISME ET ASSAINISSEMENT - p. 35 à 45

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

SECURITE, MANIFESTATIONS ET SPORTS - p. 46 à 50

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

VOIRIE, DOMAINES VITICOLES ET ESPACES VERTS - p. 51 à 54

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

POLICE DES CONSTRUCTIONS, BÂTIMENTS ET FORÊTS - p. 55 à 63

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

URBANISME, MOBILITE ET COMMUNICATION - p. 64 à 70

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

AFFAIRES SOCIALES, TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES - p. 71 à 79

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma :

Elle se réfère au rapport de la Commission de gestion, « Droit d'eau », p. 6-9, concernant le traitement de la problématique de la facturation des droits d'eau et en p. 7, elle est étonnée qu'il soit mentionné « Nous n'avons pas pu obtenir le PV de la séance de Municipalité en question ». Selon M. J.-P. Haenni, syndic, cette discussion n'a pas fait l'objet d'un protocole.

Elle s'étonne qu'une séance qui a amené à une décision entrée en force ait pu avoir lieu sans qu'elle ait été protocolée, donc elle aimerait avoir une explication.

M. J.-P. Haenni, Municipal :

Effectivement on en a parlé avec le chef de service et les fontainiers et on en a discuté à midi. Ce n'est pas allé plus loin. Il n'y a rien eu de protocolé. Tout simplement.

Mme L. de Palma

Il n'y a pas eu de décision prise à ce moment-là. Il s'agissait d'une discussion informelle ?

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Tout-à-fait.

Mme V. Hill :

Elle aimerait avoir la réaction de la Municipalité par rapport à ce qui est noté, par rapport à cette question d'eau dans le rapport de la Commission de gestion. Elle trouve que cela pose pas mal de questions au sujet de la gouvernance de notre commune et elle aimerait être rassurée sur le fait que la Municipalité a entendu les doléances de la Cogest et en prend acte et puis fait le nécessaire pour qu'à l'avenir ce genre de situation ne se reproduise plus.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Effectivement, on est en train d'établir un règlement interne à la Municipalité pour que ce genre de chose n'arrive plus. Cela a été repris de l'ancienne municipalité. Il y a eu beaucoup de petites lacunes. Désormais, avec ce règlement interne, toutes les choses que l'on décide seront inscrites. Par exemple, lors de paiement de factures, à partir d'un certain montant, ce ne sera plus seulement une personne qui signera mais 2 personnes. Dès que ce sera prêt, les Commissions de gestion et des finances en seront informées. Ce sera finalisé en début d'été.

M. D. Grobet :

Il félicite et remercie la Commission de Gestion pour leur énorme et excellent travail. Il attire l'attention sur les problèmes de communications qui ont été relevés plusieurs fois dans leur rapport. En 2017, lui-même, il a eu 2 fois de la peine à obtenir des informations en tant que conseiller communal. Une première fois où il demandait un chiffre, soit le nombre d'équivalent plein temps dans la commune pour lui permettre d'évaluer le salaire moyen. Et puis une deuxième fois, puisque l'on entendait que les TL avaient une bonne occupation, il a demandé des chiffres. On lui a répondu formellement qu'il obtiendrait ces informations auprès la Commission ad hoc. Cela veut dire que le Conseil communal ne peut pas en principe recevoir des informations en direct, ce qui est totalement contraire aux statuts, art. 62. Il aimerait juste rendre attentif à cette importance de communication et qu'elle s'améliore.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il ne répond pas à M. D. Grobet. Il donne un éclaircissement sur la suite des travaux concernant les droits d'eau.

Il commence par remercier la Commission de gestion qui a vraiment bien fait son travail. Elle a mené les investigations nécessaires et elle tombée sur des éléments sur lesquels la Municipalité va devoir se pencher, notamment l'existence de 2 conventions, soit une qui touche certains habitants de Grandvaux et dont il n'existe pas de texte final dans les archives communales. On n'a que le projet et dans ce projet, c'est mis que les droits d'eau doivent être donnés à perpétuité. On n'a pas le texte final de cette convention mais elle a été respectée depuis plus de 70 ans, donc on peut quand même partir de l'idée que la convention existait. Tout ça pour montrer à quel point cela peut être ardu. C'est pour cela que la Municipalité a décidé de mandater un avocat, Me Noël, pour ne pas le nommer, afin de regarder quelles sont ces conventions existantes et puis dans quelle mesure, elles sont encore valables et le devenir de ces conventions. Autant les anciens droits d'eau Epesses et Villette ne reposaient sur rien, autant il y a des droits d'eau qui sont au registre foncier et qui ont été identifiés. Bien entendu on ne va pas y toucher. Et ceux qui reposent sur des conventions, conventions qui avaient d'ailleurs échappé à la vigilance des membres de l'ancienne CT4, pour celles et ceux qui se souviennent du processus de fusion, on va se pencher sur ces conventions pour voir si elles sont encore valables. C'est clair, si elles sont encore valables, on va décider ce que l'on veut en faire.

M. Ph. Maeder :

Il remercie M. JC Schwaab pour ses explications. Là, en l'occurrence on répond aux 2 premiers points de la demande de la Commission de gestion. Qu'en est-il des points qui sont de la communication par rapport à ces problématiques de droits qui n'en sont pas vraiment et quelle est la stratégie finalement de la Municipalité en terme de communication par rapport à ceux qui en ont reçu peu ou pas.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il est clair que l'on va suivre les recommandations de communication de la Commission de gestion et des conseillers et on va voir comment le faire.

Mme L. de Palma :

Elle a une question très concrète à M. JC Schwaab. Qu'en est-il de ces Fr. 140'000.- que l'on n'a pas encaissés et qui de fait constituent un avantage pour les 2 villages qui ont en profités. Est-ce que vous avez prévu de les refacturer à postériori, est-ce qu'il va y avoir un rééquilibrage à l'avenir sur toute la commune de Bourg-en-Lavaux pour qu'il y ait une équité qui soit redonnée un peu à ceux qui n'ont pas pu bénéficier de ce cadeau ?

M. J.-P. Haenni, Municipal :

C'est une bonne question parce qu'actuellement, la Municipalité ne s'est pas penchée là-dessus, mais pourquoi ne pas répartir ce montant de Fr. 140'000.- sur toute la population de Bourg-en-Lavaux ! Cela en sera discuté à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 08/2017 de la Municipalité du 15 mai 2017;
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2016 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Président mentionne que c'est un plaisir de lire ce rapport de gestion tellement il est bien conçu.

7. PRÉAVIS 13/2017 - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 6'941'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SEMI-ENTERRÉ POUR LES POMPIERS DU SDIS, LA VOIRIE, LA CAVE, LES ARCHIVES COMMUNALES ET LA CRÉATION D'UN PARKING PUBLIC PROVISOIRE EN TOITURE ET L'AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX AU LIEU-DIT « LES FORTUNADES », RTE DE LA CORNICHE-CH. DU VIGNY À CULLY.

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leurs relectures.

Le Président donne la parole à Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, qui fait faire une brève présentation avec l'historique et des plans et qui rappelle les objectifs de cet aménagement.

M. Pascal Favre, Epure Architecture et Urbanisme SA, futur directeur des travaux, présente le projet avec des plans.

M. E. Söderström, Bureau Sabert, BAMO de Bourg-en-Lavaux présente les coûts de la construction.

Avant de passer aux questions sur la présentation, le Président revient sur les 2 rapports de la Commission ad hoc et des finances.

M. D. Gay :

Il a une motion d'ordre pour que la Commission des finances soit autorisée, en préambule à la lecture des conclusions de son rapport, à intervenir sous forme de ce qui peut être le préambule à tous les préavis de ce soir qui demandent des investissements et si le Président l'autorise, il demandera à son collègue, M. B. Rufi, de dire quelques mots qui serviront d'introduction aux différents préavis.

Le Président est d'accord avec leur préambule.

M. B. Rufi :

On est à la veille d'un certain nombre de décisions à prendre sur les investissements plus ou moins importants et il aimerait simplement présenter certains chiffres afin que le conseil ait bien cela en tête avant toute décision quant aux investissements qui sont présentés.

Tout d'abord, il parle de l'évolution de l'endettement de la commune de Bourg-en-Lavaux et rappelle qu'à fin 2013, on avait un endettement de l'ordre de 20,2 Mio, chiffre arrondi. Cet endettement a relativement peu évolué en 2014 mais passe à 22,4 Mio en 2015 et à 27,8 Mio à fin 2016. Cela veut dire une augmentation de plus de 7,7 Mio en l'espace de 3 ans.

Si on regarde l'évolution des résultats de la commune, on s'aperçoit qu'en 2014, on avait encore un résultat positif de plus de 1 Mio avec une marge d'autofinancement de plus de 3,6 Mio. En 2015, la situation s'est extrêmement dégradée pour arriver à un résultat négatif de l'ordre Fr. 170'000.- et une marge d'autofinancement négative de Fr. 330'000.-. En 2016, l'évolution continue à se détériorer et on a Fr. 1'480'000.- de déficit qu'on vient d'approuver (les comptes) et une marge d'autofinancement négative toujours de Fr. 210'000.-. Cela veut dire que l'on n'arrive pas à couvrir le budget de fonctionnement par des recettes tout simplement de la commune.

Le budget 2017 laisse apparaître de nouveau un déficit de Fr. 1'677'000.- avec une marge d'autofinancement de nouveau négative sous réserve de la vente de biens communaux, mais il rappelle que la Commission des finances a mis en évidence un élément : on ne vend pas des biens patrimoniaux pour couvrir le ménage courant.

Si on regarde l'évolution des investissements, en 2013-2014, on avait 1,8 - 1,9 Mio d'investissements, des montants relativement faibles. Un plus important 2015, on part 3,100 Mio et en 2016, année que l'on vient de clôturer, on était à 5 Mio. Les budgets qui sont présentés avec le budget 2017 prévoient, ce sont des prévisions, 11,5-6 Mio pour 2017 puis 22,5 Mio pour 2018 et toujours avec des marges d'autofinancement négatives pour le moment.

Quand on voit cette situation, on a quand même un certain nombre de craintes. Si on regarde les investissements qu'on a acceptés depuis le début de la législature, donc en moins d'une année, on a accepté pour Fr. 2'057'000.- d'investissements et cela ce ne sont que des investissements nécessaires, des tuyaux, des conduites d'eau, ce genre-là pour l'essentiel. Aujourd'hui, à la séance de ce soir, on présente au Conseil des préavis pour un investissement cumulé de Fr. 8'453'000.- auxquels il faut rajouter automatiquement Fr. 1'078'000.- pour Davel parce que l'on nous demande un crédit d'étude de Fr. 66'000.- mais il est évident que si l'on accepte, derrière le projet va être réalisé. On estime aujourd'hui ces dépenses à Fr. 1'078'000.-. Ce qui veut dire que ce qui nous est présenté ce soir, y compris Davel, c'est plus de 9,5 Mio d'investissements.

S'il tient le compte de tous ces éléments et que l'on accepte tous ces préavis, on va se retrouver après une année de la législature à 37,3 Mio d'endettement pour une commune d'un peu plus 5'000 habitants, cela paraît quand même relativement important.

Alors ces éléments, la Commission des finances les apportent aux conseillers, simplement pour qu'ils soient attentifs aux décisions qui vont être prises ce soir quant aux investissements qui seront présentés. Il y a des investissements qui sont, il dirait, incontournables pour évoluer dans la commune pour que les projets puissent se réaliser, mais il y en a peut-être certains autres qui ont un caractère de confort, ou qui ne sont pas absolument nécessaires aujourd'hui sans vouloir dire qu'on refuse de façon absolue, mais peut-être qu'il faut réfléchir si on ne doit pas repousser certains investissements à des jours meilleurs, à des jours où on peut améliorer la situation financière de notre commune parce qu'il attire l'attention, elle n'est pas bonne du tout. Et ce n'est pas parce que les taux d'intérêts sont bas que l'on peut emprunter sans autre. Il faudra bien rembourser un jour parce que tant qu'on ne peut pas rembourser, à un moment donné, on ne pourra plus investir.

Voilà ce que la Commission des finances voulait dire avant de passer aux différents préavis qui vont être examinés ce soir. Il passe la parole à M. D. Gay pour les conclusions.

Le Président mentionne que MM. P. Favre et E. Söderström sont venus pour donner des compléments d'informations et avant de parler du préavis lui-même, et demande s'il y a des questions spécifiques au projet auxquelles ils pourraient donner des précisions.

M. D. Grobet :

Il a une question qui touche aussi tous les investissements, mais elle est pour le BAMO. A partir de quel montant est-ce que l'on a systématiquement des comptes « devis ». Il a cru comprendre que pour des montants mineurs, ce n'est pas pour des comptes « devis » de Fr. 500'000.-. En fait pour quel type de montant ?

M. E. Söderström :

Sur le principe, il y a toujours des comptes « devis ». Après, cela dépend des montants. Cela veut dire que cela dépend aussi de quelles fonctions a l'architecte, à quels montants, pour l'ingénieur aussi. Pour un maçon ce n'est pas le même montant. Par exemple pour un maçon, à partir de Fr. 500'000.-, c'est ouvert, donc c'est une consultation « marché public » complet. Puis en-dessus de Fr. 250'000.-, on peut faire sur invitation, on en pose 3. En fait, sur le principe, avec les municipaux, Mme E. Marendaz-Guignet et M. G. Hauert, on a demandé des devis et des soumissions à plusieurs personnes même qu'on était en dessous des seuils, on aurait pu passer directement.

M. P. Humbert :

Au sujet des devis, il croit avoir compris que le montant avait été pris non pas sur le devis le plus faible mais sur le 2^{ème}. Est-ce c'est correct ? Ce qui donne une certaine garantie par rapport à l'investissement ?

M. E. Söderström :

C'est correct, parce que l'on n'a pas encore procédé aux adjudications. On attend l'accord du Conseil pour cela. Toutes les soumissions ont été faites. Il n'y a pas d'adjudication définitive et il n'y a pas eu de discussion avec les entreprises. Donc, effectivement, pour les grands postes on a toujours pris le 2^{ème} et en plus, il y a une marge d'imprévu de Fr. 450'000.- sur cet objet.

M. L. Trolliet :

Les surfaces des nouveaux locaux ? Par rapport aux surfaces actuelles pour la voirie et les pompiers, est-ce que cela va varier beaucoup ou est-ce que ce sera plus ou moins identique pour le stock, les véhicules, etc. ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Pour les pompiers, la surface est pratiquement doublée. Cela a été discuté dans les années 2012-2013-2014 avec l'ECA. Cela a été fait sciemment plus grand, plus vaste et qui sera plus pratique de ce qui existe actuellement et la taille de la halle doit permettre, pour que dans le futur, un camion moderne plus grand puisse entrer dans cette halle. L'ECA, à l'époque, avait demandé de faire un local qui dure au moins 30 ans. Donc, voilà c'est largement dimensionné.

Pour la voirie, par contre, elle n'a pas les chiffres pour la surface qu'ils ont aujourd'hui et celle qu'ils auront après.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Les chiffres de la surface, il ne les a pas parce qu'il y a un moment que cela s'est discuté, mais il rassure les conseillers. Cela a été calculé par notre chef de service, M. P. Favey, qui a tenu compte des locaux des voiries des 5 villages. Entre autres, celui de Grandvaux sera vidé pour faire autre chose au collège

du Genevrey. Ces chiffres ont été calculés avec une petite marge de manœuvre et ne sont pas surdimensionnés.

La parole n'est plus demandée et le Président demande aux rapporteurs des finances et ad hoc de lire leurs conclusions

M. D. Gay :

Il lit les conclusions de la Commission des finances, vu l'importance du projet et de libérer la place de la Gare, il propose d'aller de l'avant avec les amendements suivants :

- **Point 4 :** « d'amortir l'investissement relatif au bâtiment**le premier au budget 2019** » au lieu de « budget 2020 ».
- **Point 5 :** « d'amortir l'investissement relatif au mobilier**le premier au budget 2019** » au lieu de « budget 2020 ».

M. J.-L. Badoux :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis sans modification.

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma :

Elle a une remarque et ensuite une question.

Remarque : elle se réfère à la page 3 du rapport de la Commission ad hoc, où il est fait mention de la désaffectation d'un certain nombre de locaux de la voirie qui vont déménager dans les nouveaux locaux de Fortunades. A l'époque, avec MM. Y. Kazemi et M. Graf, compte tenu du développement des infrastructures scolaires à venir avec l'accueil de jour, on savait déjà qu'il y aurait ce besoin, et là on ne pourra pas échapper de faire des travaux au collège du Genevrey pour accueillir le fameux accueil de jour continu. Une des idées pour justement rationaliser les frais, minimiser les frais, c'était de ne pas construire quelque chose de nouveau mais de déplacer en fait la voirie qui était là-bas en partie aux Fortunades. Alors, c'est pourquoi qu'elle s'inquiète quand même un peu quand elle lit qu'au moment où la question avait été posée du déplacement de certains services, on nous avait dit que ceux du collège du Genevrey et du parking d'Epesses seraient maintenus. Elle aurait demandé à la Municipalité que les réflexions qui avaient été faites il y a 3-4 ans en arrière concernant l'affectation de ces locaux de la voirie au Genevrey soient gardés en mémoire, parce qu'il va y avoir de nouveaux investissements scolaires auxquels on ne va pas pouvoir échapper. Le peuple a voté et le projet avait été bien pensé justement de réutiliser cette très grande surface déjà existante mais en plus de cela, surface qui peut être construite encore sur un étage ou deux, donc qui permet d'avoir suffisamment de places. Voilà sa remarque.

Sa question : Elle a lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de la Commission ad hoc et elle aimerait savoir ce que la Municipalité va faire avec toutes les petites remarques techniques, sans entrer dans les détails, de chaleur, de virage à 90 degré, etc., qu'elle a relevées. Est-ce la Municipalité va faire un rectificatif avec des professionnels par rapport à ça ou bien est-ce que le projet est maintenant totalement figé et que il n'y a plus rien qui peut être modifié ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

En fait, si le travail se poursuit selon ce qui est décidé ce soir, on va reprendre ces remarques, et naturellement les analyser et voir sur le projet ce qu'il y aurait encore à changer ou pas.

Pour les pompiers, il y a encore 2 ou 3 petits changements qui vont être apportés au projet. C'est un travail qu'on va faire cet été si le projet continue pour pouvoir ensuite passer à la construction en automne.

M. P. Humbert :

Il a une question à propos du déroulement de la séance, parce que l'on n'a pas pu réagir sur l'intervention de M. B. Rufi. Donc si on a une question à lui poser, quand est-ce qu'on peut la lui poser ?

Le Président a voulu clôturer la partie projet pour libérer les intervenants externes, mais on est maintenant dans la partie du préavis et dans l'introduction d'un préambule qui était très intéressant.

M. P. Humbert :

En fait cela ne concerne pas ce préavis pour lequel il est favorable, mais il a une question à M. B. Rufi sur sa présentation, est-ce que la totalité du collège commun est enregistrée dans les coûts de la Municipalité ou pas du tout ?

M. B. Rufi :

Le collège de Puidoux n'est pas du tout intégré dans les chiffres qu'il a évoqués. Le collège de Puidoux fait l'objet d'un financement distinct par les différentes communes concernées. Elles ont leur association qui a son propre financement avec naturellement le cautionnement des communes et là on cautionne les emprunts mais les amortissements viendront dans le coût de fonctionnement du collège de Puidoux et notre participation aux coûts de fonctionnement amortissements compris sera intégré dans les comptes de fonctionnement de la commune, ça l'est déjà. Donc au niveau du compte de fonctionnement oui, mais au niveau de l'endettement et de l'investissement non.

M. J.-L. Denisart :

Il a une petite question. Finalement, avec tout ce qu'il entend, les craintes financières, etc., est-ce qu'il y a un plan B et si tout d'un coup on trouve que c'est trop cher, qu'est-ce que ça remet en question ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Dans un premier temps, cela remet en question le début des travaux de la gare très clairement parce qu'il faudra trouver une solution provisoire pour les pompiers. Elle n'en voit pas actuellement dans la commune. On avait déjà cherché dans les communes avoisinantes et cela n'était pas possible.

Ensuite, on doit aussi trouver pour la voirie des solutions si on veut libérer le plateau de la gare. Et puis on a des archives qui souffrent et il faut s'en occuper. Elles ont un peu des moisissures et c'est un grand souci de pouvoir les traiter. Donc on aimerait beaucoup pouvoir, à partir de 2019, utiliser la protection civile pour commencer à nettoyer ces archives qu'il faut mettre en sécurité.

Si c'est remis en question, cela reporte le projet de 6 mois, d'une année et il faudra d'abord trouver une solution satisfaisante surtout pour les pompiers et la voirie.

M. J.-C. Dunant :

Pour répondre à la question de M. P.-Y. Delcourt. C'est clair qu'il y a d'autres lieux et d'autres solutions, mais cela n'empêchera que l'on devra faire l'investissement. Donc le plan B pour un autre endroit, il n'y en a peut-être pas ou oui, mais l'investissement on devra le faire.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il est évident que l'on s'est posé exactement la même question, à cause du montant qui paraît exorbitant. On a vraiment étudié beaucoup de possibilités, mais l'ECA clairement ne veut pas que l'on

construite ailleurs qu'à Cully. Cela a été exigé de leur part, il y a eu une lettre de confirmation, la Commission des finances l'a montrée au Conseil. On voulait construire à la Tioleyre parce qu'il n'y avait pas besoin de mise sous terre. Cela aurait coûté peut-être 30-40% moins cher. Cela a été étudié. Suite à la position ferme de l'ECA, l'idée est venue de tout mettre ensemble à Cully. Pourquoi, parce qu'automatiquement, si on fait un trou, à partir du moment où on le fait 30 mètres plus ou moins profond, ce n'est pas un problème. Si on le faisait que pour l'ECA, cela coûterait entre 4-5 Mio et puis en ajoutant la voirie et les archives, cela arriverait à env. 6 Mio.

Concernant les archives, qui ont été évoquées par Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale, il a eu la semaine dernière une discussion avec M. le Syndic Jacques-André Conne de Lutry qui eux aussi ont des problèmes avec leurs archives dans des locaux pas du tout salubres et elles sont complètement moisies. Ils ont des monstres problèmes avec cela. Donc, on a déjà des petits soucis et elles trainent dans nos anciennes communes. C'est pour cela que le local des archives doit être climatisé avec une température toujours identique et c'est important qu'on puisse les réunir toutes à la même place.

Il rassure les conseillers, M. G. Hauert peut le confirmer, avec M. M. Graf ainsi qu'avec M. J.-P. Demierre, on y a réfléchi de long en large et dans tous les sens. On aurait bien voulu vous présenter un projet complet pour 4 Mio plutôt que 7 Mio

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il a fait un calcul sur les surfaces, concernant les pompiers, c'est 411m² pour une subvention de Fr. 560'570.- Ce qui fait quand même Fr. 1'391.- de subside qui rentrent dans le bâtiment et puis pour la totalité du bâtiment quelques Fr. 1'687.-. Les pompiers ne prennent pas beaucoup de place et ce n'est pas la surface principale. Le reste c'est pour les archives et pour la cave comme présenté. Pour information, les pompiers font partie de son nouveau dicastère.

M. D. Gay :

Une réponse complémentaire. La Commission des finances atteste qu'elle n'a pas eu une lettre, mais un procès-verbal de la Municipalité où la position du service du feu était catégorique. La Tioleyre est trop loin des lieux d'intervention et des domiciles des sapeurs-pompiers principaux. Ceci est très important. Du point financier, il y a certes une grosse dépense mais il ne faut pas oublier que cette dépense-là permet de dégager sur la place de la gare ces locaux et de mieux l'aménager. Donc c'est une opération en fait un peu « win-win ». On dégage la gare, on fait ce bâtiment aux Fortunades, un endroit où on a certes payé le terrain à un prix raisonnable parce que ce PPA peut être fait sur de la zone viticole qui est réaffectée.

L'ensemble du projet se tient, c'est pourquoi la Commission des finances s'est permise de donner malgré son coût important sa bénédiction.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement proposé par la Commission des finances, soit :

- **Point 4** : « d'amortir l'investissement relatif au bâtiment**le premier au budget 2019** » au lieu de « budget 2020 ».
- **Point 5** : « d'amortir l'investissement relatif au mobilier**le premier au budget 2019** » au lieu de « budget 2020 ».

Avis pour : 49

Avis contraire : 0

Abstention : 1 abstention

Le Président passe au vote le préavis 13/2017 amendé :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis N° 13/2017 de la Municipalité du 22 mai 2017;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide par 47 voix pour et 3 abstentions

1. **d'autoriser la Municipalité** à acquérir le terrain destiné à la construction du bâtiment semi-enterré pour les pompiers du SDIS, la voirie, la cave, les archives communales et la création d'un parking public provisoire en toiture et l'aménagement des nouveaux locaux au lieu-dit « Les Fortunades » ;
2. **d'autoriser la Municipalité** à entreprendre la construction du bâtiment semi-enterré pour les pompiers du SDIS, la voirie, la cave, les archives communales et la création d'un parking public provisoire en toiture et l'aménagement des nouveaux locaux au lieu-dit « Les Fortunades » ;
3. **de lui accorder à cet effet** un crédit d'investissement total de CHF 6'941'000.-, soit CHF 630'000.- pour l'acquisition du terrain, CHF 6'181'000.- pour le bâtiment et CHF 130'000.- pour le mobilier des archives, matériel de voirie et de cave ;
4. **d'amortir l'investissement** relatif au bâtiment sur une durée de trente ans par le biais de la participation financière ECA estimée à CHF 572'300.- et à raison de CHF 187'000.- par année (rubrique 35111 à créer), le premier au **budget 2019** ;
5. **d'amortir l'investissement** relatif au mobilier sur une durée de dix ans, à raison de CHF 13'000.- par année (rubrique 35111), le premier au **budget 2019**.

8. PRÉAVIS 01/2017 - NOUVEAU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de leur rapport.

M. Y. Rey :

Il les conclusions et propose les amendements d'articles suivants :

- **Point 1** : « D'adopter le règlement municipalprix de l'eau **sous réserve des amendements des articles suivants** :
Art 32 : **remplacer** « tenu *de comprendre* les installations intérieures... » par « tenu **d'inclure** les installations », le reste de la phrase restant inchangé.
Art. 35 : **Suppression** de l'article, **renumérotation** des articles suivants et ainsi que **des renvois** mentionnés dans les **articles 35 à 50**.

Le Président demande de lire l'art. 35 :

M. Y. Rey :

« En cas d'incendie, les usagers doivent momentanément s'abstenir de soutirer de l'eau pour leurs besoins privés ».

Cela leur a paru difficile à gérer et comme cela est mentionné dans le rapport de la Commission ad hoc, le réseau d'eau de la commune n'est pas complètement bouclé. Donc si ça brûle à Epesses, c'est déjà arrivé, le fait qu'on se douche à Grandvaux, cela ne pose pas de grand problème, et ce serait difficile à appliquer.

Dans l'un des articles qui suit : « la commune peut quand même restreindre l'utilisation de l'eau dans des cas particuliers dont les incendies », donc cela faisait double emploi. Voilà on propose de le supprimer.

VIII. Installations intérieures -Art. 32 : « Le propriétaire est tenu de *comprendre* les installations intérieures dans les polices d'assurance qu'il contracte pour dégâts d'eau ». « **d'inclure** » semble plus compréhensible.

La discussion est ouverte

M. J.-L. Badoux

Il informe qu'il fonctionne comme estimateur pour l'ECA épisodiquement. Il peut difficilement comprendre comment aujourd'hui on continue à taxer sur une valeur ECA. Il lit un extrait du rapport de la Commission ad hoc « Taxe d'abonnement annuelle - C'est la principale nouveauté imposée par la révision de la LDE. En effet, par le passé l'abonnement annuel était calculé sur la valeur ECA du bâtiment avec un taux de 0.02%. Ce mode de taxation n'est désormais plus autorisé et la Municipalité propose de le remplacer par une taxe prenant en compte le débit nominal du compteur au taux maximal de CHF 50.00 par m³/h..... ». Il ne comprend pas très bien cette phrase.

Par contre, il est interpellé à l'annexe au règlement sur la distribution, il relit sous l'art 3. « Taxe unique de raccordement. 1. La taxe unique de raccordement est calculée sur base de la valeur d'assurance incendie (valeur ECA) du bâtiment, rapportée à l'indice 100 de 1990 ». Ce qui a réellement changé, c'est qu'au lieu de passer de 0 à 0,02% le taux de base unique de raccordement s'élève au maximum à 0,08%, cela fait 4x plus, de la valeur ECA du bâtiment, rapportée à l'indice 100 de 1990.

Est-ce qu'on peut lui donner une explication, est-ce que la Commission ad hoc n'a pas compris, qu'est ce qui se passe ?

M. JC Schwaab, Municipal :

C'est très complexe. Au moment où il y a un nouveau bâtiment, on va appliquer la taxe de raccordement, c'est-à-dire pour construire les installations afin que le bâtiment soit raccordé aux réseaux d'eau. Dans ce cas-là on va prendre cette fameuse taxe unique de raccordement qui a lieu au moment de la construction du bâtiment. Alors elle est de 8 pour mille de la valeur ECA pour une nouvelle construction et ensuite on prend l'art. 4 de l'annexe, en cas de transformation, comme le bâtiment est déjà là, on va prendre une taxe qui est moindre, qui est au maximum 3 pour mille. C'est une taxe unique qui est traitée qu'une fois au moment de la construction du bâtiment ou d'une rénovation importante. Et cela se faisait déjà sous le règlement précédent. Et c'est autorisé de prendre la valeur ECA.

Maintenant, ce dont traite la modification du règlement de ce soir, c'est l'abonnement et la consommation de l'eau. C'est assez différent parce que c'est la commune qui facture l'eau qu'elle livre et l'entretien des installations dédiées à l'eau potable. Avant, on avait un prix de l'eau au m³, cela ne va pas changer. Le prix au m³ est fixé toujours dans l'annexe avec un montant maximum à la

disposition de Municipalité. Pourquoi on ne le fixe pas dans le règlement, parce que cela veut dire que si une fois on veut modifier le prix de l'eau, on doit passer forcément devant le Conseil et on devrait vous présenter plus ou moins chaque année un préavis avec le prix de l'eau pour l'année suivante, un peu comme les impôts, sauf que l'on ne saurait pas encore ce qu'on a consommé l'année précédente. Ce serait un peu difficile à calculer. On sait déjà au moment de présenter le préavis sur les impôts que c'est difficile de savoir ce dont on aura besoin avant d'avoir le budget pour l'année prochaine. Donc là on serait dans même situation pour l'eau. Ce que l'on demande c'est que pour la consommation on fixe un maximum dans l'annexe et puis la Municipalité ne peut pas aller plus haut que ce maximum. Ensuite pour la redevance annuelle de l'abonnement, il y a un 2^{ème} élément, avant on prenait effectivement la valeur ECA du bâtiment, c'est quelque chose qui a des défauts, mais dans ce chiffre, il y avait un avantage car on le connaissait puisqu'il était déterminé pour tous les bâtiments, donc on avait tous les bâtiments de la commune, ce qui était assez facile de calculer la taxe par bâtiment. Ensuite, c'était un mode calcul qui lui plaisait beaucoup parce qu'une très grande maison qui consommait beaucoup allait être taxée plus qu'une petite maison ayant une valeur ECA moindre. Manque de bol, le TF a décidé que ce n'était plus possible, parce qu'au fond cette valeur ECA pour déterminer la consommation d'eau potable, elle ne donne pas vraiment l'information sur ce que consomment réellement les habitants de la maison. Une très grande maison qui est habitée par peu de monde, la valeur ECA ne sera pas conforme à la consommation réelle et une petite maison avec peu de valeur mais qui est très habitée et qui consomme beaucoup.

Le TF dit comme c'est une taxe causale, qu'on ne plus utiliser cette valeur ECA. Et là on avait 2 solutions qu'on a d'ailleurs présentées en détails à la Commission ad hoc. C'était soit de calculer les unités locatives, là il aurait fallu faire l'inventaire de tous les bâtiments de la commune pour savoir combien il y a d'unités locatives. Ce sont des chiffres que les grandes communes, notamment les villes, ont et on ne les a pas. Alors rien que déjà pour chiffrer le coût des nouveaux abonnements, on aurait dû faire des calculs pendant des mois et des mois. Ce qui fait que la Municipalité a pensé à vous proposer cette méthode de calcul et on est très content que la Commission ait soutenu ce choix.

L'autre méthode, c'était de prendre le diamètre des compteurs, car on a l'inventaire très précis de tous les compteurs qu'il y a sur la commune. C'est un chiffre qui a un autre avantage qui est de faire payer les gens, notamment l'office fédéral des routes et des tunnels sur l'autoroute. Les tunnels n'ont pas de valeur ECA et ce n'est pas non plus une unité d'habitation, donc il ne peut pas y avoir d'unités locatives. En revanche, pour les tuyaux qui alimentent en eau potable le système de défense d'incendie des tunnels, il y a un gros compteur. Donc, comme selon le système que l'on vous propose, on va prendre la taille du compteur pour déterminer la taxe annuelle d'abonnement, on va pouvoir faire passer à la caisse ceux qui ont de très gros compteurs, notamment l'OFROU et l'on ne va plus tenir compte de cette valeur ECA pour la taxe annuelle de raccordement. Cela ne change pas rapport à l'ancien règlement pour toute nouvelle construction, toute rénovation, où là on prend la valeur ECA, car on en a toujours le droit et on a soumis ce projet de règlement à cette annexe au surveillant des prix qui va vérifier que la commune n'encaisse pas plus que ce que lui coûte son réseau d'eau potable et le surveillant des prix a donné son accord.

M. J.-L. Badoux :

Il relève une certaine opposition entre l'art. 18 et l'art. 19 du règlement. Il se permet de le lire pour que ce soit bien clair :

Art. 18

En cas d'arrêt ou de mauvais fonctionnement du compteur, quelle qu'en soit la cause, c'est la moyenne de la consommation calculée sur la base des 5 années précédentes relevées du compteur qui fait foi, à moins qu'un autre mode de calcul ne permette un décompte plus exact.

Art. 19 - Alinéa 2

² Si les indications du compteur présentent des inexactitudes dépassant, en plus ou en moins, les limites d'une tolérance de 5 %, l'appareil est immédiatement remplacé aux frais de la commune et les factures établies sur la base du dernier relevé du compteur sont rectifiées au profit de la partie lésée.

Il a le sentiment que 2 articles font opposition. D'un côté, on fait le retour sur 5 ans et puis de l'autre, on se réfère au dernier relevé du compteur.

M. JC Schwaab, Municipal :

C'est une question très pointue qui arrive à la limite de ses compétences de juriste qui n'est pas encore spécialiste des règles de l'eau potable. C'est quelque chose que l'on a présenté la Commission ad hoc. Venant de l'ancien règlement, c'est des choses qui ne changent pas rapport à l'ancien règlement. Au fond, on a besoin des 2 variantes. Parce que dans certains cas on peut déterminer la consommation sur la base des 5 dernières années et parfois pas, donc en pratique, on se sert alternativement en fonction de la situation d'un des articles ou de l'autre mais les 2 ne s'excluent pas. Les 2 fontainiers qui font les relevés pourraient mieux l'expliquer. Malheureusement, M. Pierre-Alain Grandchamp a dû s'excuser ce soir parce qu'il est en train de travailler sur une fuite assez importante à Crêt-Mouton. Il espère que c'est réglé maintenant. En pratique, on a besoin de ces 2 dispositions parce qu'elles s'appliquent dans 2 cas différents et cela ne pose pas de problème. La Commission ad hoc a aussi particulièrement bien compris cette situation.

M. Y. Rey :

En fait, dans un cas, il y a le compteur qui s'arrête, le propriétaire ne le voit pas. A la fin de l'année, lors du relevé du compteur, le fontainier voit que les 5 dernières années il y avait une consommation de 200 m³, puis cette année-là il n'y a que 20 m³. La commune va contrôler ce compteur et se rendre compte qu'il ne fonctionne pas. Donc, là on applique l'art. 18.

Maintenant, si le consommateur avait l'habitude de recevoir une facture pour 120 m³ et puis qu'il en reçoit une pour 250 m³, l'année d'après, il va se dire qu'il y a un souci et va appliquer l'art. pour demander le contrôle de son compteur à la commune.

Voilà l'interprétation de M. Y. Rey, ancien municipal des eaux d'Epesses.

M. J.-L. Badoux :

Il a une remarque. On devient une commune relativement conséquente avec certain nombre d'habitants, avec un certain effectif d'employés communaux. En tant qu'architecte, on est amené à construire des maisons souvent avec un installateur sanitaire qui est proposé par le constructeur ou par le mandant. Il aimerait savoir, comme dans beaucoup d'autres grandes communes et comme cela se fait aujourd'hui, si on ne pourrait pas avoir un service communal, un service industriel, qui assurerait lui-même la mise en place des nouvelles prises d'eau ainsi que le remplacement des prises d'eau anciennes. La raison est toute simple. On est souvent confronté à un concours d'architecte pour savoir qui va faire les travaux d'installations sanitaires et tout d'un coup, on est contraint de demander ou d'appeler en deuxième instance un installateur sanitaire que l'on a du remercier pour venir faire le raccordement de la maison au réseau d'eau.

La Municipalité n'a pas de réponse.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote les 2 amendements concernant les articles 32 et 35 :

- **Point 1** : « D'adopter le règlement municipalprix de l'eau **sous réserve des amendements des articles suivants** :

Art 32 : **remplacer** « tenu *de comprendre* les installations intérieures... » par « tenu **d'inclure** les installations », le reste de la phrase restant inchangé.

Art. 35 : **Suppression** de l'article, **renumérotation** des articles suivants et ainsi que **des renvois** mentionnés dans les **articles 35 à 50**.

Les 2 amendements sont acceptés à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 01/2017 amendé.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

vu le préavis N° 01/2017 de la Municipalité du lundi 8 mai 2017 ;
oui le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

1. **d'adopter le règlement municipal** sur la distribution de l'eau ainsi que son annexe fixant le montant maximum des taxes et le prix de l'eau, tels qu'amendés (art. 32 et suppression art. 35)
2. **de fixer l'entrée en vigueur** du règlement dès son approbation par la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il demande que l'on vote également pour l'annexe. Il lui est répondu que selon l'art. 44 du règlement ainsi qu'au &1. des conclusions, l'annexe fait partie intégrante au règlement, donc il n'est pas nécessaire de la passer au vote.

9. PRÉAVIS 02/2017 - CRÉDIT D'AMÉNAGEMENT POUR L'INSTALLATION DÉFINITIVE DE LA LIGNE DE BUS TL67 ENTRE PRA GRANA - CULLY GARE
--

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission des finances** de bien vouloir de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Rufi :

Les conclusions du rapport de la Commission des finances vont dans le sens de ce qu'il a évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire de bien réfléchir à ce qu'on accepte et ce que l'on pourrait renvoyer à des jours meilleurs ou à des études complémentaires.

La Commission des finances estime que le préavis 02/2017 qui est soumis ne répond pas à toutes les questions qu'il y a lieu de traiter, d'ailleurs, qui feront l'objet d'une réflexion de la part de la Municipalité. Dans tous les cas, on n'a pas de réponse et dès lors, elle propose au Conseil communal, à l'unanimité, de renvoyer ce préavis à la Municipalité. Ça qui veut bien dire qu'elle n'est pas contre le projet de l'implantation d'une ligne de bus mais qu'il y a bien des questions encore à tirer au clair.

Le Président, M. Thomas Ellis, précise que cela a été discuté et que de renvoyer à la Municipalité ce n'est pas de le renvoyer à une prochaine séance, c'est de refuser le préavis tel que présenté. C'est clair qu'au niveau de la terminologie, c'est comme M. B. Rufi l'a précisé, ce n'est pas contre, mais on refuse quand même sous une terminologie de renvoyer à la Municipalité.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission ad hoc** de bien vouloir lire les conclusions de leur rapport.

M. P.-Y. Delcourt :

Il lit les conclusions et la Commission ad hoc, avec 4 voix pour et 1 voix contre, propose d'accepter le préavis tel quel.

La discussion est ouverte.

M. D. Grobet :

Il précise que Pra Grana bénéficie en plein du service des TL67. Il a voulu faire un calcul dans le même souci que la Commission des finances et il s'est arrêté à l'arrêt de Chenaux. Arrêt qui est devisé à Fr. 418'000.-. Il n'a pas déduit ce que l'on demanderait au canton, parce que le canton c'est notre argent aussi. Il a donc divisé ces Fr. 418'000.-, on peut discuter sur le fait que l'on inclut le canton ou pas, par 30 ans, par 365 jours et l'on arrive à Fr. 40.-/30 ans pour financer cet arrêt qui dessert actuellement 12 personnes. Chenaux, à sa connaissance, vue protégée de Lavaux, etc, n'aura pas une progression fulgurante dans les décennies à venir et il pense que l'on est au-delà de toute chose raisonnable. Il en a discuté avec les habitants et il y en avait peu voire pas du tout qui pouvait imaginer qu'on vote une dépense pareille.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Le coût de cette ligne est impressionnant. La Municipalité tient à rappeler que c'est un investissement pour 50 ans, uniquement pour des arrêts avec des murs, des trottoirs, etc. On est d'avis qu'une commune de 5'000 habitants doit pouvoir offrir un réseau de transports publics à sa population.

Cette ligne est stratégique, elle lie le bas et le haut. On ne pourra pas tellement choisir d'autres tracés. On peut naturellement faire passer des bus sans qu'ils s'arrêtent, mais cela perdrait son sens. On est libre de choisir les arrêts, on peut encore décider que l'arrêt ne sera pas fait, le bus passera tout droit. Oui ça impressionne parce que ce ne sont que des arrêts de bus et ce n'est même pas pour les faire rouler. Il lui semble que vraiment aujourd'hui, il faut pouvoir faire cette liaison avec les communes limitrophes et se connecter aussi sur les hauts de Lausanne. Peut-être que Chenaux ne sera pas l'arrêt le plus foudroyant sur cette ligne et que ce ne sont pas toujours des habitants qui l'utilisent. Il y a également l'aspect touristique qui est important. Aujourd'hui, les touristes arrivent en train et prennent ensuite un bus pour aller faire leur promenade plutôt qu'en voiture. Elle pense qu'il faut voir

l'aspect global de cet investissement qui est fait pour l'avenir, et elle croit qu'il ne faut pas faire un calcul par habitants, par voyageurs.

Les tronçons qui ont beaucoup de personnes qui permettent d'intervenir au niveau des subsides fédéraux et cantonaux pour créer une ligne et les autres arrêts déficitaires en sont bénéficiaires. C'est ainsi que l'on crée une ligne de transport public. Le canton de Vaud avait approché la commune en 2014 pour voir si elle était intéressée à une ligne régionale. La commune avait répondu oui. Ensuite dans les discussions, vu la complexité du projet, il a été décidé d'avoir une période pilote, intermédiaire, provisoire avec le mini bus. Maintenant, ce que l'on fait, c'est un projet pour l'autobus moyen. Pour cette ligne, on n'est pas tout seul, il y a également les communes de Lutry, de Belmont et de Pully qui elles ont été mises sur le fait accompli par le canton, elles ont été péjorées dans leurs offres depuis que l'on a le mini bus. Actuellement la ligne est saturée sur les hauts à certaines heures, notamment le matin, il y a des gens qui restent à quai. Cela pose moins de problème depuis Belmont parce qu'il y a d'autres bus mais sur notre tronçon elle n'est pas saturée

Pourquoi passer à un bus plus grand, la raison est que c'est une ligne qui est sur les hauts et sur les autres communes.

M. J.-C. Dunant :

La Commission des finances ne remet pas question l'aménagement de la ligne mais plutôt la maturité du projet par rapport à l'importance de l'investissement et il y a quand même 4 points de réserve dans leur rapport. Il y a des choses qui sont importantes qui ont été mentionnées dans ces points-là. Est-ce que la Municipalité pourrait répondre à ces 4 points ou est-ce qu'il y a eu une réflexion par rapport à cela. Faut-il les répéter ? On pourrait demander à la Cofin de les répéter ?

M. B. Rufi :

Les points principaux de Commission des finances sont les suivants :

- l'importance de cet investissement ne permet pas de desservir le village de Grandvaux, ni celui d'Aran. Les solutions permettant de pallier à cette lacune importante sont actuellement au stade d'études et discussions. Il en va de même pour une desserte entre la gare de Cully et l'hôpital de Lavaux ;

Commentaires : Il faut aller au bout de ces études. Elles permettraient d'améliorer l'ensemble du projet des transports publics.

- le nombre d'élèves qui emprunteront cette ligne de bus n'est pas connu à ce jour, ce qui ne permet pas d'évaluer actuellement l'impact sur la fréquentation aux heures de pointes ;

Commentaires :

Un des arguments qui a été donné par la Municipalité, c'était de dire on en a besoin dès cet automne parce qu'il y a des élèves qui vont devoir l'emprunter pour aller à la gare de Grandvaux. Cet élément n'est pas connu aujourd'hui.

- une réflexion est en cours sur l'évolution de la ligne du car postal partant de Cully en direction de Chexbres-Puidoux ;

Commentaires :

C'est également un élément à approfondir et de voir quelle est l'influence que ça peut avoir sur cette ligne de bus.

- ce projet ne prévoit aucun abris bus, ce qui se révélera rapidement une nécessité d'où certainement un investissement complémentaire non évalué.

Commentaires :

On estime que c'est quelque chose qui pourrait arriver sitôt que le projet serait accepté

Le rapport met également en évidence que ces Fr. 1'892'000.- lui paraissent excessivement cher et la Cofin se pose la question s'il n'y a pas lieu de réexaminer ce coût en simplifiant peut-être certains arrêts de bus, des arrêts sur route, etc. Il y a certainement d'autres solutions.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale

Merci d'avoir rappelé ces points. Elle y répond en les prenant dans un ordre différent.

- **Simplifier le projet** : elle signale que 10 versions ont été établies pour savoir où, comment, avec quelles installations techniques, etc., on devait placer ces arrêts. On a recherché vraiment pendant une année la version la plus simple optimale qui répondrait aux critères de sécurité tant pour les voitures, le bus et surtout pour les piétons. Donc ces propositions qui ont été travaillées au niveau technique ont été validées 10x par le service cantonal de la DGMR et par le prestataire de service du canton qui sont les TL. C'était un va et vient continu pour faire la solution la plus simple parce que l'on a un site topographique compliqué.
- **Abris bus** : cela a été discuté avec les prestataires de services. Il y a de nombreux arrêts où l'on ne pourrait pas techniquement les implanter ou alors il faudrait faire les trottoirs encore plus large parce qu'on a des arrêts bloquants sur route. Ce que l'on creuse lorsque l'on fait des ouvrages d'art pour ces arrêts, c'est vraiment pour les trottoirs et les piétons. Ce n'est pas le bus qui va vraiment utiliser cela. On veut simplement qu'il puisse se mettre droit pour que tout le monde puisse rentrer dans le bus. On a dû renoncer aux abris bus pour des raisons techniques et de son coût entre Fr. 300'000.- et Fr. 400'000.-.
- **Stratégie ligne Cully - Puidoux** : pour le trafic régional, c'est le canton et la confédération qui fixent les règles du jeu et ensuite qui discutent avec les communes. A ce moment-là, on est consulté et on peut monter le projet avec le canton et la confédération. Naturellement, on n'est pas obligé de l'accepter. On peut aussi renoncer à un projet et ne pas vouloir de leur ligne régionale. Cela est aussi possible. Dans ce cas-là le canton demande simplement si les bus peuvent passer dans la commune sans s'arrêter, ce qui fait que l'on n'a pas de frais particulier.
Donc pour la ligne Chexbres-Puidoux, la commune est toujours intégrée dans les négociations qui actuellement sont faites notamment avec le directeur des écoles parce que cette ligne qui se calaient sur les horaires scolaires puisque tous nos élèves de l'école secondaire vont partir à Puidoux. Elle dirait que pour cette ligne de bus, les arrêts ont été définis pour les dix ans à venir.
- **Hôpital de Lavaux** : on a ouvert les négociations avec l'hôpital pour qu'il, s'il peut se développer et cela se saura en automne, puisse être desservi par des transports publics. L'idée serait que ce bus puisse aller à l'hôpital ou, comme l'a mentionné M. B. Rufi, entrer dans le prochain projet que l'on souhaite développer. C'est la ligne dont elle avait parlé au Conseil dans une communication municipale. C'est une ligne qui serait avec un mini bus vu qu'elle serait en trafic urbain, non pas régional, donc à charge complète de la commune. Cette ligne pourrait partir de l'hôpital de Lavaux, descendre à la gare et remonter sur Grandvaux et ensuite descendre sur Aran et Lutry pour aller à Lutry gare. Pourquoi la Municipalité n'a pas apporté les 2 projets en même temps ? Simplement lors de cette première année de législature, entre les projets Cully gare, Fortunades et la ligne TL67, cela n'a pas été possible de mener à bien ces 2 projets. Mais pour cette ligne de Grandvaux-Aran, il y a déjà un accord de principe de la commune de Lutry et le projet est déjà déposé auprès du service cantonal pour que si l'on est prêt pour 2018, l'on ait tout de suite la subvention cantonale pour ce projet.
- **Transport d'élèves** : la ligne régionale TL 67 fait 14 paires de courses par jour et pour ces 14 paires de courses, dans la grille de confédération, il faut avoir 300 voyageurs par jour sur le tronçon le

plus fréquenté. Le canton a fixé ces 14 paires de courses, il en prend une partie à sa charge, la confédération en paie 9 et le reste c'est le canton, parce que le canton croit en cette ligne et se dit qu'il allait développer ce côté-là les transports. Donc l'objectif du canton avec cette ligne est un jour d'atteindre ce chiffre de 300 pour avoir droit aux subventions fédérales et ne pas être le seul à payer. D'où le fait que le canton ne va pas soutenir une ligne avec un mini bus. Il ne l'a pas dit comme cela bien sûr, mais c'est clair qu'avec un mini bus, on n'atteint pas ce chiffre, et ça veut dire qu'à terme on aura moins de courses. Si le projet est refusé et sans vouloir faire de pression, elle croit qu'il faut être très lucide, parce qu'au fond, elle pense qu'il va attendre la fin de l'année. Les horaires sont en place, il n'y a pas raison d'intervenir maintenant, mais le canton pourrait, si on refuse le projet, dire de rester avec un bus moyen sur le tronçon qui est très fréquenté de Valvert à Pra Grana et puis ensuite la commune déciderait si elle veut encore bénéficier d'un transport, si elle ne prend pas le moyen bus, si elle veut rester avec le petit bus, mais à ce moment-là, la commune va devoir le payer elle-même, cela deviendra en trafic urbain donc à sa charge, pas complètement, c'est à dire qu'on aura 12% de subvention cantonale. Mme E. Marendaz-Guignet a fait un calcul très approximatif parce que c'est un scénario catastrophe et que l'on travaille plutôt pour construire et non pas pour créer des catastrophes. Le canton lui a donné le chiffre, la course aller et retour de la ligne actuelle coûte Fr. 23'000.- par année, donc il y en a 14x23'000.-. C'est ce qu'on payerait si on veut garder le mini bus et que le canton l'abandonne et en plus les arrêts pour le mini bus ne seront pas définitifs. Ils ont été tolérés parce que c'est une version provisoire. Donc, de toute façon on devrait refaire les arrêts de Chenaux, si on garde Chenaux, et celui de Riex qui ne sont pas conformes à terme aussi pour un mini bus. En fait, elle croit que la décision est de savoir si on veut cette ligne TL 67 ou pas.

M. R. Bech, Municipal :

Par rapport à la problématique scolaire, il est vrai qu'aujourd'hui on ne dispose pas de chiffres précis quant à la fréquentation accentuée future avec les élèves qui seront conduits à la gare de Grandvaux et que l'on n'a pas non plus aujourd'hui d'éléments financiers sur l'impact que pourrait avoir cette utilisation du bus TL67 sur les autres bus scolaires qui eux sont exécutés par un mandat qui a été remis à la société Dupasquier. Un petit chiffre, on a 140 élèves dont la plupart d'entre eux vont prendre le train à Grandvaux pour aller à Puidoux et retour. Il est difficile aujourd'hui de déterminer combien d'entre eux prendraient le bus, cela dépendra de leur lieu d'habitation, de l'horaire exact, des éventuels transbordements. C'est un travail qui n'est pas encore finalisé et c'est une étude qui se fait dans le cadre de la préparation du nouvel horaire des bus scolaires dans lesquels est intégré le bus TL67. Il rappelle que dans l'adjudication d'offres publiques pour les transports scolaires, il a été clairement mentionné que le transporteur devait dans la toute mesure du possible privilégier les transports publics. Raison pour laquelle il est évident que l'intégration de ce bus de 50 places aura manifestement un effet positif qu'il ne peut pas honnêtement le chiffrer aujourd'hui.

Quant à l'impact financier, il rappelle aussi que l'adjudication s'est faite sur une base kilométrique qui donne aujourd'hui une adjudication à Fr. 490'000.- pour les transports publics de Bourg-en-Lavaux, soit un montant d'à peu près Fr. 170'000.- inférieur à ce que cela a coûté en 2016. Là aussi, l'utilisation du bus de la ligne TL67, il est très difficile d'évaluer quel sera son impact en terme de diminution de kilométrage des bus scolaires fournis par l'entreprise Dupasquier. Cela dépendra des transbordements, de la mixité des élèves qui seront transportés. Cet élément-là aussi fait l'objet de la préparation avec M. Dupasquier. On doit encore négocier le contrat, mais il croit que c'est important de dire qu'aujourd'hui il ne peut pas donner des chiffres parce que c'est un travail qui va se faire, qui est considérable, mais il est évident que dans la stratégie des transports scolaires, le bus TL67 est un élément important, sachant évidemment que le bus TL67 sera financé par l'abonnement Mobilis que la commune paye à tous les élèves qui vont aller à Puidoux.

Cela est l'élément qu'il voulait préciser sur l'utilité, l'adéquation, la cohérence et la coordination avec les municipaux. Ceci pour cette question précise de l'impact sur le coût du bus scolaire.

Mme V. Hill :

C'est clair que c'est très cher. Elle pense qu'il faut se poser la question de la stratégie de la mobilité de la commune et est-ce que l'on a envie de privilégier avec les routes tortueuses qu'on connaît les transports individuels ou les transports publics. C'est une ligne qui est très utile notamment aux parents qui n'ont plus besoin de faire des allers et retours sur Cully, une chose à considérer lorsque l'on aura la fréquence au quart d'heure des trains sur Cully. On aura probablement plus de passagers qui viendront prendre le train à Cully pour aller sur Lausanne et qui vont essayer de se parquer à la gare s'il n'y a pas une ligne de transport public efficace qui les dessert et puis c'est une ligne qui a une fréquentation qui est en hausse et on risque de lui couper les ailes en refusant ce préavis.

Elle a mené des ateliers participatifs pour les habitants de Lavaux. C'était large, pas que pour Bourg-en-Lavaux, et une des préoccupations principales qui ressortait, c'était le manque de transport public, particulièrement l'axe nord-sud. Elle pense qu'on a de la chance d'avoir cette ligne et puis on doit pouvoir la conserver même si le prix est élevé.

M. B. Duboux

Il a une question. Si on reporte cet investissement à court-moyen terme, est-ce qu'aujourd'hui, les TL continuent à exploiter la ligne ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Les TL vont continuer d'exploiter la ligne tant que le canton donnera son accord parce que les TL sont prestataires de service pour le canton. Ils sont mandatés par lui. Elle pense simplement c'est une question de quelques mois et qu'elle va s'arrêter, parce qu'en fait on s'était engagé pour l'été puis pour l'automne, mais c'est quelque chose qui peut se revoir régulièrement, car ils sont mobiles par rapport à ce genre de thématique.

M. B. Rufi

Il trouve que de répondre que « par principe je suis de l'avis que » par rapport à l'importance du projet qui est présenté, c'est insuffisant. On doit être devant des prises de position qui reposent sur des choses concrètes et il estime qu'à ce niveau-là le service de mini bus peut être pérennisé mais pas juste de quelques mois, ça peut être pérennisé un certain temps qui peut correspondre à une année ou deux. Et cela, il pense c'est un élément qui peut être vraiment mis en discussion de façon concrète avec le canton respectivement les TL. Sur les autres points, il reviendra plus tard.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Effectivement, comme mentionné précédemment, on peut le pérenniser et on payera Fr. 300'000.- et touchera 12,6% du canton sur les Fr. 300'000.- pour l'exploitation de cette ligne parce que ce sera du trafic urbain. C'est la réponse du canton.

M. B. Rufi :

Il revient sur ce commentaire, parce qu'on nous menace toujours au niveau financier, si on ne fait pas, on n'aura pas ceci, cela. Il rappelle que le ravalement la route cantonale de Cully qui avait été refusé, dans un premier stade, parce que cela coûtait beaucoup trop cher. Puis quand ce goudronnage a été fait on a touché des subsides beaucoup plus importants que prévus.

Quand on aura les éléments par écrit, on pourra prendre vraiment des décisions, non pas seulement sur la base de discussions. Il rappelle que l'on investit 1.8 Mio ou 1.4 Mio déduit du subside qui est promis pour l'instant. C'est un montant extrêmement important compte tenu de la situation et des

différents points à éclaircir. La Cofin n'est pas contre le principe, mais on a un taux d'occupation relativement faible et des heures de pointe qui posent problème. Est-ce que l'on a étudié le fait qu'aux heures de pointe on pourrait mettre 2 mini bus sur une certaine partie, parce qu'il y a surcharge aussi entre Val Vert et l'entrée de la commune de Bourg-en-Lavaux. Ce n'est pas seulement sur la commune qu'il y a surcharge. Les statistiques ne sont pas suffisantes dans leurs détails.

M. J. Joly :

La question qui est posée ce soir, c'est un crédit d'installation définitif et il ressort qu'il y a encore des inconnues, le nombre d'élèves, des arrêts à prévoir. Pour la ligne existante Cully-Chexbres-Puidoux, les arrêts de Riex et d'Epesses n'ont pas forcément un aménagement définitif ou avec une toiture, etc. Pourquoi ne pas décaler cela dans le temps et peut-être que le canton serait peut-être compréhensif parce qu'actuellement c'est une période transitoire et que l'on n'a pas la résultante ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Pour un délai, il faudrait le définir, mais si c'est sur base des finances de la commune, quand est-ce que le budget de fonctionnement sera meilleur ? Dans une année, 3 ans-4 ans ? La réponse du canton est absolument claire, il ne veut pas attendre si longtemps.

M. L. Gfeller :

Il a plusieurs remarques :

Un point qui n'a pas été fourni dans le cadre de la Commission ad hoc, c'est le nombre d'habitants qui sont concernés par les différents arrêts de bus placés sur la commune. On ne sait pas ce qu'il y a dans le rayon de ces arrêts de bus.

Il relève aussi le point de M. B. Rufi, concernant un certain nombre de villages qui ne sont pas desservis. Il a cité Grandvaux-village et Aran, mais il faudrait aussi noter Villette, Epesses et tous les hauts de Grandvaux qui ne sont pas desservis parce que le bus s'arrête après Grana.

Un autre point de la Commission ad hoc, c'est qu'il n'y pas eu de comparaisons avec une entreprise privée qui ont été faites dans le cadre de cette étude, de ce préavis.

Le dernier point, l'arrêt de bus de la gare de Cully n'est pas devisé dans le préavis, donc ce sera un coût supplémentaire qui viendra s'ajouter à ce préavis.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

L'arrêt de la gare de Cully est dans le cadre global de l'aménagement de la place de la gare de Cully et fera partie d'un autre préavis. C'est une desserte à part et on ne veut pas l'intégrer ici parce que comme cela a été dit au canton, on ne peut pas matériellement avoir une solution définitive autour de la gare de Cully avant que tous les travaux soient terminés, CFF et bâtiments, etc.

Quant aux dessertes qui n'existent pas, Villette a une gare et Epesses est desservi par le car postal. Pour les autres, le tour de Grandvaux et Aran, c'est un projet en parallèle qui sera en réseau urbain et non pas en réseau régional.

M. P.-Y. Delcourt :

Bientôt, il y aura un train CFF à la gare de Cully tous les quarts d'heures, ce qui fait que les usagers des transports publics ne regarderont plus l'horaire. Ça va changer les habitudes de déplacements. Au lieu de prendre le train à la gare de Grandvaux, peut-être que demain, par facilité on ne réfléchira pas, on prendra le bus et on descendra à la gare de Cully.

La Commission ad hoc a regardé cela de très près et discuté avec la municipale et le chef de service sur les aménagements qui sont proposés cherchant à voir si on pouvait faire des économies. Force est de constater que les arrêts Grandvaux gare, Chenaux, Genevrey et Riex sont nécessaires et si on veut avoir des arrêts sécurisés pour l'avenir pour les habitants, les enfants, il faut ce qu'il faut. Et ce n'est

pas en reportant les réalisations qu'on va avancer sur cette question. Les choses ont été étudiées et maintenant il s'agit de les réaliser.

M. J.-L. Badoux :

Il s'était insurgé quand on a aménagé un arrêt dans le petit goulet à la gare de Grandvaux. On lui avait dit qu'on ne pouvait surtout pas aller sur la route en-dessous parce que ça allait bloquer le trafic. Il est content aujourd'hui de voir qu'on pourrait effectivement le supprimer.

A Lausanne, à l'époque il ne fallait surtout pas réduire le trafic. Aujourd'hui, on met des arrêts de bus de manière à ce que l'on attende derrière.

Pourquoi la commune de Bourg-en-Lavaux ne veut pas appliquer ce principe et est-ce que l'on ne peut pas juste et simplement pour pérenniser, pour se donner le temps de faire tous les calculs pour lesquels on n'a pas de réponse à ce jour, marquer l'arrêt avec des lignes jaunes et inviter les gens à attendre derrière le bus quand il s'arrête. Est-ce que cette variante a été évoquée ou doit-elle être écartée ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

La grande majorité des arrêts sont effectivement sur la chaussée. Ils sont bloquants, les voitures doivent rester derrière.

M. J.-L. Badoux ?

Il répète sa question. Est-ce que, ne serait-ce que dans une étape provisoire comme l'arrêt de la gare de Grandvaux, qui est pour lui est une verrue, l'on ne peut pas temporairement faire des essais sans entreprendre de gros travaux de génie civil ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Sur ce point, le service de la sécurité est clairement contre, donc non. Il ne veut pas laisser créer cette sorte d'arrêt. On a déjà la phase provisoire avec le mini bus, il ne veut pas laisser une nouvelle phase provisoire. Là, on n'aura pas au moment de la mise à l'enquête l'accord cantonal.

M. J. Micol :

Il aborde 2 points.

Premièrement que les trains la gare de Grandvaux vont être à une fréquence de 15 min. C'est bien mais si on n'a pas un bus tous les 15 min cela ne servira pas à grand-chose. Ce n'est pas vraiment un facteur.

Deuxièmement, actuellement le mini bus actuel fonctionne bien avec ces arrêts ainsi que la sécurité. Alors pourquoi anticiper, compte tenu du contexte financier de la commune, de gros travaux alors qu'au fond on peut encore être dans le provisoire ?

Il signale que le soir il n'y a pas de trains entre Lausanne et Vevey. Il y a des bus provisoires depuis 2 à 4 ans et cela dure. Là ça fonctionne pour les CFF. Il n'y a pas d'arrêts qui ont été construits spécialement. Il trouve que le principe d'un arrêt où le bus s'arrête à l'endroit indiqué en jaune suffit. Pourquoi est-ce que cela ne peut pas continuer à fonctionner de cette manière ?

Mme J. Paccaud :

Elle tient juste à préciser qu'il y a une loi pour les personnes à mobilité réduite, dont cela n'a pas été mentionné, qui d'ici 2023 obligera que tous les arrêts de bus et tous les transports publics devront être aux normes « plancher bas ». Par conséquent le canton et surtout les associations de personnes handicapées refusent le provisoire. Ils vont jusqu'au tribunal s'il le faut pour ne pas accepter ces quais provisoires. Et les CFF ont eu ce problème-là avec les marches provisoires qu'ils avaient prévues. Ces

associations sont allées jusqu'au tribunal cantonal administratif pour les interdire. Donc, si l'aménagement d'arrêts ne passe pas, on ne pourra pas faire du provisoire. Cela est sûr.

Mme A. Ammon-Staudenmann :

Un, on parle d'augmenter de la taille des bus mais pas de leur cadence. Elle ne comprend pas l'argument de lier l'augmentation de la cadence des bus avec l'offre des trains bien qu'elle soit pour une politique des transports en commun abondante et puis une meilleure desserte de la commune. Deux, si on dépense 1.8 Mio pour adapter la ligne régionale, qu'est-ce qu'il restera à la commune en terme de finance pour financer le réseau communal soit la connexion entre le haut et le bas qui est le souci des concitoyens. Si d'ici 2 ou 3 ans ou même si depuis 2018 la faisabilité de relier le haut et le bas de la commune se précise, quel est son financement d'une part, et qu'est-ce qu'il restera comme marge de manœuvre au niveau de l'endettement pour le financer.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Point 1. Le nombre de courses auxquelles on peut avoir droit tant que c'est que le canton et la confédération qui paie l'exploitation de la ligne, c'est d'après le nombre de voyageurs sur le tronçon le plus fréquenté et c'est sur la base d'un tableau, d'une échelle. Donc ensuite, si lorsque l'on veut plus de courses, il y a des communes qui le font, et bien les communes paient la course supplémentaire. C'est tout-à-fait possible. Elle répète que le coût de la paire de courses aller-retour est de Fr. 23'000.- donc à supposition que la commune mette le bus moyen et souhaite d'avoir des connexions supplémentaires à certaines heures, elle devra le payer.

L'horaire prévu à partir de décembre 2017, si la ligne existe toujours, suite à des demandes du Conseil, c'est que le bus TL67 va partir une heure plus tôt le matin depuis Pully, et puis il y en a encore un une heure plus tard le soir. Il y aura des trous le matin où il y a beaucoup moins de monde. Ce changement est dû à ce que c'est essentiellement les pendulaires et les scolaires qui fréquentent cette ligne.

Sur le point 2, ce sont des finances globales, on n'a pas un budget de mobilité dans la commune. Elle demande à Mme A. Ammon-Staudenmann si elle pense à une autre ligne stratégique.

Mme A. Ammon-Staudenmann :

Elle se réfère à l'introduction de la Commission des finances et demande si d'ici l'année prochaine, est-ce que l'on aura encore une marge d'endettement, de financement pour financer encore au niveau communal la liaison de bus entre le haut et le bas puisque c'est à charge des communes et non pas du canton ?

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

A ce moment-là, cela rentrerait dans le budget de fonctionnement de la commune. Ce serait difficile pour la commune de financer ce mini bus pendant une année, 6 ou 18 mois. Après c'est une décision politique.

M. D. Grobet :

Il revient sur ce que M. B. Rufi a exposé. On ne vote pas du tout sur la ligne TL67 et les transports publics. On adhère tous aux transports publics. La question est de savoir si effectivement on peut se permettre à ce coût-là, et on n'a pas toutes les réponses.

M. Ch. Currat :

Juste pour une précision les Fr. 23'000.- dont on parle, c'est pour Cully-Pra Forni ou c'est pour Cully-Val Vert ? On lui répond que c'est Cully-Val Vert. Donc c'est également pour les 3 autres communes.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

En fait, en fait le trafic se calcule en heure, soit Fr. 90.-/h et c'est pour la ligne. Mais, par exemple, on pourrait décider de prendre uniquement en charge Cully-Pra Forni, mais en fait on n'économiserait pas vraiment car il faudrait utiliser le chauffeur à autre chose.

M. B. Duboux :

Personne ne met en doute la nécessité d'une mobilité pour tous. Les CFF prévoient des horaires cadencés depuis 2016, puis en 2018 ou 2020. Certainement les travaux sont à l'enquête aujourd'hui, ce sera peut-être en 2020 ou 2022 !

Ne serait-il pas possible de négocier avec le canton en disant on continue à exploiter telle quel la ligne TL67 dans le souci d'économiser ces 1,8 Mio, comme la Commission des finances le propose, et que dès que les CFF auront l'horaire cadencé tous les quarts d'heures, on fait les investissements. Cela nous permettrait d'avoir une réponse correcte et de maintenir un transport qualitatif pour tous et puis de finalement gérer les finances.

M. R. Bech, Municipal :

Une remarque. Le Conseil a aujourd'hui une décision de principe à prendre qui doit être motivée par le choix politique que l'on veut faire pour les 15-20-25 prochaines années. Il est persuadé à l'instar de ses collègues que l'on a un projet qui est bien ficelé, qui a été étudié dans ses moindres détails et qu'il sera extrêmement difficile de le modifier ainsi que d'infléchir la politique et le timing du canton et des TL. Le projet est très mûr. Il y a eu des réponses sur la stratégie, sur le projet de la ligne et sur l'impact de principe du transport scolaire.

Le préambule de la Commission des finances lui paraît une réflexion trop financière et il relativise l'alarmisme de la Commission des finances. Certes, on a une marge d'autofinancement qui est négative. Il précise qu'une marge d'autofinancement c'est la mesure de la capacité de la commune d'assurer ses coûts courants journaliers. Ici on ne parle pas de marge d'autofinancement. La Municipalité est consciente qu'elle doit faire de gros efforts pour l'améliorer et elle a déjà commencé à le faire sur le budget 2017, et elle va continuer ces gros efforts pour aménager cette marge d'autofinancement, que ce soit par des augmentations de taxes, des réductions de coûts, des augmentations d'impôts. Ce travail va être encore entrepris de manière très forte.

C'est un investissement à très long terme.

S'agissant de la marge d'autofinancement, il signale que par rapport au financement, il est vrai qu'aujourd'hui on a des opportunités de financer des importants projets à des coûts excessivement bas. Ça ne va peut-être pas durer ! Il signale qu'aujourd'hui à titre d'exemple, l'ASCL vient de lever un emprunt en avril 2017 de 5 Mio sur 9 ans à moins de 0,5%. Alors rapporter à l'investissement qui est proposé aujourd'hui sur la ligne TL67 de 1,5 Mio sur la marge d'autofinancement, le coût financier réel est de Fr. 7'500.-. Aucune garantie que le coût financier sera de 0,5%, mais la tendance est clairement à une stabilité avec un peu plus un petit peu moins. Il pense que le Conseil doit éliminer l'aspect financier sur la marge d'autofinancement, parce qu'il faut bien distinguer les investissements et le ménage communal pour se concentrer sur la question de savoir est-ce qu'on est aujourd'hui suffisamment au clair pour prendre la décision ou si on ne l'est pas, est-ce que l'on veut prendre le risque d'une péjoration ultérieure de notre situation vis-à-vis des négociations avec le canton.

M. B. Rufi :

Il revient sur les propos de M. R. Bech, Municipal. De dire on ne doit pas considérer la marge d'autofinancement et qu'on peut faire un emprunt de 5 Mio à 0,5% sur 9 ans. Tout cela est parfait. On peut même emprunter à des taux négatifs aujourd'hui. Mais un jour il faudra bien rembourser et tant qu'on n'a pas de marge d'autofinancement, on ne peut rien rembourser et chaque fois qu'on investit dans quelque chose, on doit emprunter et puis ce sera quoi pour nos générations futures. Juste pour

dire, on doit réfléchir à ce futur. Cela veut dire qu'on se bloque tout sur le futur. Et puis ensuite de dire que « le projet il est bien ficelé et terminé ». On a entendu, on est pas du tout d'accord avec cela car ce projet n'est pas mûr et peut être complété pour avoir les éléments afin de permettre de se prononcer et il cite la remarque de sa collègue de dire « mais qu'est ce qui nous reste comme moyen par exemple pour financer la ligne Cully-Grandvaux-Aran si on n'investit tout aujourd'hui, puis on vient avec cette ligne et cela va nous coûter on ne sait pas combien ». Donc, il y a des éléments qui doivent être complétés afin que nous puissions prendre une décision en toute connaissance de cause. C'est pour cela que la Commission propose de renvoyer ce projet à la Municipalité pour complément d'étude et d'avoir un projet complet.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clos la discussion et passe au vote le préavis 02/2017.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 02/2017 de la Municipalité du lundi 15 mai 2017;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide de refuser ce préavis par 34 voix contre, 9 voix pour et 7 abstentions

10. PRÉAVIS 09/2017 - PROJET DE GROUPEMENT FORESTIER DE LAVAUX

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad-hoc de bien vouloir lire les conclusions de leur rapport.

M. L. Regamey :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis tel quel.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clos la discussion et passe au vote le préavis 09/2017

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

vu le préavis N° 09/2017 de la Municipalité du 15 mai 2017 ;
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

1. d'approuver les statuts et la création du groupement forestier de Lavaux;
2. d'autoriser la Municipalité à adhérer au groupement forestier de Lavaux;
3. d'annuler la convention intercommunale du Triage de Lavaux en vigueur actuellement

11. PRÉAVIS 10/2017 - MÉCANISATION DU SECTEUR ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission des finances et ad hoc, il n'est pas procédé à leurs relectures.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission des finances** de bien vouloir lire les conclusions de leur rapport.

M. N. Potterat

Il lit les conclusions et propose les amendements suivants :

- **Point 1** : « d'autoriser la Municipalité à acquérir **uniquement les trois véhicules mentionnés dans le présent préavis, visant un remplacement de véhicules déjà utilisés par la commune** ;
au lieu de : « les véhicules mentionnés dans présent préavis » - Refus d'acquisition d'un véhicule et de 2 scooters électriques.
- **Point 2** : « d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de **CHF 263'000.-** ; *au lieu de CHF 331'000.00*
- **Point 4** : « d'amortir l'investissement à raison de **CHF 26'300.-** (*au lieu de CHF 33'100.-*) par année, au budget **2018** (*au lieu de 2019*).

Le Président demande au rapporteur de la **Commission ad hoc** de bien vouloir de lire les conclusions de son rapport.

M. S. Vogel, 1^{er} Membre, étant absent, est remplacé par **M. J. Potterat** :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert :

Il aimerait savoir pourquoi tous ces véhicules sont regroupés dans un seul préavis alors qu'il devrait y avoir une sorte de plan d'investissement pour le remplacement des véhicules.

Mme N. Gross, Municipale :

Dans le préavis, à la page 2, il y a le plan d'investissement. Suite à une intervention de Mme L. de Palma, dans l'ancienne législature, qui trouvait que la Municipalité revenait chaque fois avec un préavis pour une demande pour un véhicule, cela a été regroupé sur un préavis

M. P. Humbert :

Le premier point, pourquoi certains véhicules, sauf ceux qui sont très chers, ne peuvent pas être pris dans la trésorerie courante, il pense aux véhicules électriques s'ils sont vraiment nécessaires.

L'autre point, c'est en fait qu'on n'aime pas dans les investissements avoir un groupe de choses alors que l'on peut organiser les investissements pour chaque année, et qu'on ait des remplacements qui s'échelonnent comme ça se fait dans le privé, de façon régulière et non pas qui arrivent tous en même temps.

M. J. Potterat :

Il intervient en tant que conseiller. Il pense que l'achat du véhicule électrique à Fr. 53'000.- est peut-être un luxe et il n'est pas d'accord. Pour les 2 scooters, la situation actuelle est que les collaborateurs du bureau technique vont récupérer leur voiture souvent à Moratel, ils vont au chantier puis ils reposent les voitures et les km leur sont payés à Fr. 0,70/km. Avec ces 2 scooters qui seraient parkés devant la Maison jaune, et qui seraient à disposition, on n'aurait pas des collaborateurs qui perdent une demi-heure pour chercher leur voiture et la reposer, ce sont des frais aussi. Il pense que de supprimer ces 2 scooters n'est pas judicieux.

Mme N. Gross, Municipale :

Elle revient sur le commentaire de M. P. Humbert. Cela en a été discuté à la Municipalité. Suite à plusieurs remarques et pour être plus clair, on a décidé de faire un préavis global plutôt que de présenter chaque année un préavis pour un véhicule au budget.

Concernant les véhicules électriques, on est tout-à-fait conscient que ce sont des véhicules non pas de remplacement mais des véhicules supplémentaires et c'est aussi pour être dans le « trend » de l'écologie. On reçoit plein de remerciements surtout de la part des gens qui viennent au marché le jeudi ou de la population de tous les villages, suite aux changements des souffleuses qui faisaient énormément de bruit qui sont maintenant électriques. Pour améliorer le « confort » de la population, un véhicule électrique serait pratique sur les bas de la commune et on en a surtout besoin en été pour l'arrosage, pour le nettoyage de la place d'Armes. On a pensé que c'était un petit clin d'œil à la commission du développement durable. On a aussi prévu de faire des prairies sauvages.

Mais ce qui est vraiment nécessaire, elle rejoint un peu la Commission des finances, c'est que les véhicules de déneigement puissent être acceptés aujourd'hui parce lorsque l'on aura de la neige, les personnes qui doivent partir le matin seront très contentes que la voirie soit bien équipée pour pouvoir dégager tous les chemins.

M. B. Rufi :

Pour compléter les commentaires de Mme N. Gross, Municipale, la Commission des finances a demandé au chef de service qu'il justifie réellement le besoin de remplacement de ces véhicules et pour les scooters, M. B. Rufi lit un extrait de paragraphe : « l'idée est d'améliorer l'efficacité des collaborateurs du bureau technique dans leur déplacement. Actuellement, c'est en voiture qu'ils se déplacent et souvent, il leur est difficile de trouver des places de parc ». A cet effet, on pourrait se poser la question si on ne prendrait pas plutôt des vélos électriques qui sont moins chers et très efficaces, mais évidemment qui ne sont pas pratiques pour les hauts de la commune. C'est une idée. C'est pour cela qu'on propose la suppression des véhicules électriques et au 2^{ème} paragraphe « cette proposition électrique n'est pas indispensable mais elle s'inscrit dans le cadre du développement durable ». Il rappelle le préambule de la Cofin au début de la séance.

Mme V. Hill :

En tant que coordonnatrice de la commission du développement durable, elle se posait des questions, elle ne savait pas encore que voter, mais elle a été sensible à l'argument de M. Potterat et elle propose que l'on sépare les 2 éléments et que l'on vote séparément un amendement pour le véhicule électrique à Fr. 53'000.- et pour les 2 scooters électriques, ce qui ferait si on enlève le véhicule électrique Goupil un investissement de Fr. 278'000.-.

Le Président demande à Mme V. Hill de mettre par écrit sa proposition et pendant ce temps la discussion continue.

M. J. Micol :

Il a une question. Comment est-ce que les hauts de la commune seront-ils desservis par les personnes qui auront un scooter ou un vélo électrique. Ce qui l'étonne, c'est qu'on a un équipement qui dessert les bas de la commune mais pas tellement les hauts. Il est tout-à-fait d'accord pour des véhicules électriques mais si ça ne fonctionne pas pour aller en haut, comment fera-t-on ?

Mme N. Gross, Municipale :

Il y a des véhicules électriques qui peuvent grimper selon certain un % de pente et d'autres pas. On n'a jamais parlé de vélos électriques. C'est une proposition qui vient du Conseil. Les collaborateurs perdraient trop de temps s'ils doivent aller voir un chantier dans les hauts de Grandvaux en vélo électrique. Par contre avec un scooter électrique, c'est prouvé, il roule parfaitement jusque dans les hauts de Grandvaux. C'est seulement l'autre véhicule qui ne serait pas assez puissant.

Mme Ch. Lavanchy :

Plutôt que l'achat d'un autre véhicule, pour qu'ils puissent aller chercher leur voiture qui est garée fort loin de leur bureau, est-ce que l'on pourrait envisager de marquer 2 places réservées aux chefs de service de l'administration ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

En tant qu'utilisateur de scooter, il précise que l'on peut se parquer sans autre devant la Maison jaune, ainsi nos collaborateurs vont perdre moins de temps. Il peut monter aisément à la Tioleyre avec un scooter électrique. Cela fonctionne très bien. Si on supprime des places devant l'administration, cela ne serait pas possible car c'est déjà saturé.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Mme V. Hill transmet au Président son amendement.

Le Président demande à la Commission des finances si elle d'accord de revoir son amendement. Elle répond par la négative.

Le Président passe au vote les amendements du préavis 10/2017 suivants :

Amendements de la Commission des finances :

- **Point 1 :** « d'autoriser la Municipalité à acquérir **uniquement les trois véhicules mentionnés dans le présent préavis visant un remplacement de véhicules déjà utilisés par la commune** au lieu de : « les véhicules mentionnés dans présent préavis ».
- **Point 2 :** « d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de **CHF 263'000.-** ; au lieu de CHF 331'000.-
- **Point 4 :** « d'amortir l'investissement à raison de **CHF 26'300.-** (au lieu de CHF 33'100.-) par année, au budget **2018** (au lieu de 2019).

Pour : 16 voix

Amendements de Mme V. Hill :

- **Point 1** : « d'autoriser la Municipalité à acquérir **uniquement les trois véhicules mentionnés dans le présent préavis, visant un remplacement de véhicules déjà utilisés par la commune ainsi que les 2 scooters électriques.** *(pas le véhicule électrique) au lieu de : « les véhicules mentionnés dans présent préavis ».*
- **Point 2** : « d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de **CHF 278'000.-** ; *au lieu de CHF 331'000.-*
- **Point 4** : « d'amortir l'investissement à raison de **CHF 27'800.-** *(au lieu de CHF 33'100.-)* par année, au budget **2018** *(au lieu de 2019).*

Pour : 27 voix.

C'est l'amendement de Mme V. Hill, qui sera mis au vote, avec 27 voix pour contre 16 voix pour de celui de la Commission des finances.

L'amendement proposé par Mme V. Hill, mis au vote, est adopté par 34 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

Le Président passe au vote final le préavis 10/2017 amendé :

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU**

- vu le préavis N° 10/2017 de la Municipalité du lundi 1^{er} mai 2017 ;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide par 44 voix, 4 contre et 2 abstentions

1. **d'autoriser** la Municipalité à acquérir **uniquement les 3 véhicules mentionnés dans le présent préavis, visant un remplacement de véhicules déjà utilisés par la commune, ainsi que 2 scooters électriques** ;
2. **d'accorder** à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de **CHF 278'000.-** ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant aux choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir l'investissement** sur une durée de 10 ans, à raison de **CHF 27'800.-** par année, chapitre 431, la 1^{ère} fois au budget **2018**.

12. PRÉAVIS 11/2017 - BÂTIMENT ADMINISTRATIF, RTE DE LAUSANNE 2 À CULLY-TRANSFORMATIONS ET AMÉNAGEMENT DE LA RÉCEPTION ET DES BUREAUX AU REZ-DE-CHAUSSÉE

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leurs relectures.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission des finances** de bien vouloir de lire les conclusions de son rapport.

Mme Ch. Ostorero :

La Commission des finances, poursuit sur sa lancée et continue à proposer des priorisations d'investissements. Concernant cet objet et à la lecture du préavis, elle considère que ce projet ne relève pas un caractère d'urgence et surtout qu'il ne figure pas au plan des investissements. Donc for de cela, les conclusions de la Commission des finances, à l'unanimité, sont de proposer au Conseil communal de Bourg-en-Lavaux de renvoyer ce préavis à la Municipalité.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission ad-hoc** de bien vouloir lire les conclusions de leur rapport.

Mme S. Guscio :

Elle lit les conclusions et propose d'accepter le préavis tel quel.

La discussion est ouverte.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

La Cofin a fait 2 erreurs. La première, c'est qu'il figure au budget 2017, p. 79, plan des investissements, BAC aménagement Fr. 150'000.-. La deuxième, dans leur rapport, il est marqué que cela concernait 4 personnes, ce ne sont pas 4 personnes, mais 7 personnes et plus, si on peut faire les travaux, un apprenti que l'on aimerait former à la commune.

M. D. Grobet :

Il rebondit sur ce que disait le Municipal R. Bech, au profit du projet qui est présenté par M. J.-P. Haenni, Syndic. Effectivement, la Commission ad hoc a été convaincue que le projet était mûr. Qu'il y avait vraiment un intérêt dans ce bâtiment existant. Pour tous ceux qui le connaissent, il y a un vide énorme alors qu'il y aurait la possibilité pour le greffier, pour un apprenti, d'avoir de la place et il revient sur les taux hypothécaire attrayants d'aujourd'hui. Par conséquent, il pense que dans ce cas-là la dépense est justifiée.

Mme F. Gross :

Avec ses collègues PLR-ICD, ils ont eu la même réflexion que la Commission des finances. Alors si certes le préavis pour ce projet est au plan des investissements pour Fr. 150'000.-, on parle ici d'un montant Fr. 245'000.-.

On estime que ce n'est pas nécessaire de faire autant de travaux dans ce bâtiment, notamment parce qu'avec la cyber administration de plus en plus de choses sont faites sur les sites internet et se sont développées. Ce qui fait que l'on aura de moins en moins de visite à l'administration communale.

Elle mentionne que c'est important que la commune de Bourg-en-Lavaux ait un ou des apprentis, mais on est à mi-juin et c'est un peu tard pour trouver un bon apprenti pour la rentrée d'août. De plus la

commune pourrait engager des apprentis dans d'autres domaines que l'administratif, par ex. agent d'exploitation qui est un nouvel apprentissage, et qui pourrait être fait à la voirie et qui est un métier très intéressant pour les jeunes. Il n'y pas que l'administration.

On pense que cet investissement n'est pas indispensable et on recommande les mêmes conclusions que la Commission des finances.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Quelques précisions. Lorsque l'on rentre à droite, on doit faire 2 marches, 30 cm, et les personnes, qui reçoivent les gens à l'office de la population, doivent presque se pencher parce qu'elles sont 30 cm au-dessus du niveau du sol. Il faudrait aplanir cela et de plus, on a pas du tout de local privé pour recevoir les personnes qui viennent pour discuter soit, par ex. quand ils viennent pour la Commission de naturalisation. Aujourd'hui, on les reçoit au coin d'une table, un pied sur une marche, l'autre décalé parce que ce n'est pas plat à l'intérieur. Il croit que si les conseillers avaient, comme la Commission ad hoc, visité les locaux, ils se seraient rendu compte de l'état intérieur de ces bureaux. C'est pourquoi M. D. Grobet peut s'exprimer. La Cofin aurait dû visiter. Ce n'est pas juste pour se faire plaisir, et il croit que la cyber administration se fera pour demain, mais on va toujours recevoir des personnes à l'administration communale et il est toujours impressionné par le monde qui y vient

Mme Ch. Ostorero :

Elle réagit aux propos de Monsieur le Syndic. C'est vrai, cet objet lorsque l'on en a discuté avec lui, elle reprend ses notes, que c'est lui-même qui avait signalé que ce n'était pas au plan d'investissements, qui avait indiqué qu'il y avait 4 employés et qu'il avait même proposé de retirer ce préavis. Elle s'est enquis auprès de lui pour savoir si c'était bien le cas car elle ne voyait de modification à l'ordre du jour. Elle précise juste ces quelques éléments.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

La Commission des finances était acharnée contre tout investissement! Il n'est pas tout seul à la Municipalité, ils sont 7. En final, la Municipalité a décidé de ne pas retirer ce préavis.

M. D. Gay :

Il réagit en tant que Président de la Commission des finances. Il estime qu'elle n'était pas du tout acharnée ce soir-là parce que qu'elle s'est permise, face à la Municipalité, de dire « il nous paraît quand même que l'on a un certain nombre de propositions qui impliquent des dépenses importantes ». On souhaiterait un peu plus de coordination quand on se voit répondre « pourquoi pas, je ne sais pas si c'est dans mon dicastère, je ne veux pas être le seul à payer dans mon dicastère ».

Ce n'est pas la Cofin qui s'acharne. Elle est face à une Municipalité qui lui donne l'impression de gens qui travaillent bien, qui aiment ce qu'ils font et qui s'engagent. Cela n'est pas le doute. Mais au niveau de la coordination entre les différents services, elle a l'impression, démonstration faite, que cela pêche. Il se permet de réagir parce que le Syndic se permet de dire qu'on était acharné ce soir-là, on n'est pas acharné. On souhaite que la Municipalité, face à une situation d'une gravité dont elle en est consciente, elle nous l'a dit, cela à plusieurs reprises, réagisse en se disant on n'a pas de sous. Une commune ne peut pas rien faire en permanence, mais par rapport aux choses que l'on doit faire, on doit dégager un certain nombre de priorités. Et la Cofin n'a pas l'impression que cette gestion des priorités se fait en collège, mais qu'elle se fait au cas par cas, dicastère par dicastère, chacun se donnant la peine qu'il peut. Ce qu'on demande à la Municipalité, c'est le message que l'on a voulu passer ce soir-là, c'est plus de coordination et de priorisation des investissements dans une situation difficile. Ce n'est pas de l'acharnement contre des dépenses. C'est décider ce qu'on peut dépenser et est-ce qu'il vaut mieux ne pas dépenser maintenant, voire remettre à plus tard.

M. J.-Ch. Dunant :

Il aimerait savoir pourquoi dépenser autant de sous pour déplacer un mur de 30 cm, c'est-à-dire d'en démolir un pour en reconstruire un autre. Ça lui paraît fondamental d'avoir un local fermé pour la réception des citoyens. Si on ne l'a pas, on doit le faire. Sur ce point-là, il tiendrait. Par contre, en soutenant un préavis, on soutient aussi un projet qui est présenté et ce projet, il est désolé de le dire, mais professionnellement, il est terriblement mauvais, mais là, il ne sait pas ce qu'en pensent ses collègues, il aimerait qu'ils s'expriment aussi ou des non-professionnels. Il n'y a aucun corridor, on détruit un guichet, on déplace un mur de 30 cm et on s'adapte mal par rapport à une structure existante. Il n'est pas en train de défendre l'architecture de ce bâtiment, parce que finalement, il ne le trouve pas terrible, mais on pourrait essayer de l'améliorer plutôt que de le péjorer et de créer une verrue dans le hall. Il ne pense pas que ce soit la meilleure des solutions pour intégrer le bureau de réception. Ce qui n'empêche pas qu'il y a un besoin, on le comprend, et ce projet est non seulement pas très bon mais il coûte cher parce qu'il n'est pas très bon.

Mme L. de Palma :

Il faut que le Conseil soit cohérent. On vient de refuser un préavis qui était incroyablement fouillé, documenté avec des devis rentrés. Un travail énorme !

Et là, on risquerait d'accepter un préavis où il n'y a que 5 devis sur 22 qui sont rentrés, qui représentent moins de la moitié des frais engagés dans le projet, qu'il y a un poste divers et imprévu à hauteur de 20% des frais alors qu'usuellement pour n'importe quel chantier c'est plutôt 10%, que les travaux ne présentent pas des difficultés particulières, et qu'en plus de ça, ironie du sort, même la Commission ad hoc qui pourtant recommande de voter ce préavis, note dans sa page 2, « l'établissement du budget du coût des travaux de ce préavis repose sur l'expérience. ». Alors si on devait voter des préavis qui reposent sur l'expérience, elle pense que les finances seraient absolument abyssales !

La parole n'est plus demandée.

Le Président clos la discussion et passe au vote le préavis 11/2017.

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 11/2017 de la Municipalité du 15 mai 2017;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide **de refuser** ce préavis par 40 voix contre, 1 pour et 7 abstentions

13. PRÉAVIS 12/2017 - IMMEUBLE RUE DAVEL 9 À CULLY - EXTENSION DES LOCAUX DE LA JUSTICE DE PAIX, AMÉNAGEMENT DES COMBLES

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leurs relectures.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission des finances** de bien vouloir de lire les conclusions de son rapport.

M. M. Pasquini :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission ad-hoc** de bien vouloir lire les conclusions de leur rapport.

Mme S. Guscio :

Elle lit les conclusions et propose d'accepter le préavis tel quel.

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Badoux :

1^{er} point. En lisant ce préavis, il se demande qui est le propriétaire du bâtiment. C'est le SIPAL qui a fait faire un préavis, qui a mandaté un bureau d'architecture pour faire une pré-étude et tout d'un coup, la commune se jette dans ce dossier et suit les opérations.

2^{ème} point. On a des chiffres qui sont articulés par la Commission des finances et par la Commission ad hoc, il se permet de les reprendre :

- Commission des finances : loyer de Fr. 127'200.-/année pour une surface d'env. 530 m2. Il rend attentif ce que sont 530 m2 de bureau au cœur de Cully. Ces 530 m2 à raison de Fr. 127'200.- donne un loyer de Fr. 240.- au m2.
- La Commission ad hoc parle d'un loyer à raison de Fr. 355.- le m2.

Il aimerait comprendre pourquoi ces 2 chiffres diffèrent.

3^{ème} point, il rend attentif que l'investissement d'env. Fr. 1'100'000.- pour un loyer de Fr. 127'200.-, annoncé par la Cofin représente un maigre 4% de rendement.

La commune de Bourg-en-Lavaux est une riche, une très riche propriétaire de bâtiments. Il est surpris de voir qu'aujourd'hui, plutôt que de mettre en valeur un bâtiment dont on est déjà propriétaire, on va, sans avoir beaucoup de renseignements sur les travaux prévus, aménager des combles, aujourd'hui pas aménagés, et on sait toutes les incidences qu'une telle intervention peut avoir dans un bâtiment. Est-ce que l'on peut avoir plus de renseignements sur ces différentes questions ?

M. G. Hauert, Municipal :

Effectivement, ce bâtiment où la Justice de paix occupe 2 niveaux actuellement, il est entre le restaurant du Raisin et la salle Davel et le salon lavoir en-dessous. Ces 3 bâtiments appartiennent à la commune et là, dans ce bâtiment on ne peut pas faire grand-chose d'autres que des bureaux, parce qu'il n'y a qu'une face qui est ouverte sur la rue, les 3 autres faces sont borgnes.

Il y a juste le pignon coté lac qui est au-dessus du bâtiment dans les combles qu'on peut ouvrir pour y faire une fenêtre, c'est pour cela que SIPAL est intervenu parce que quand la Justice de paix nous a demandé si on avait des locaux supplémentaires à disposition et si on pouvait agrandir l'intérieur de ce bâtiment ou pas, on a demandé ce dont ils avaient besoin. Il leur fallait env. 140 m2 et ils ont offert les prestations de savoir si c'était faisable ou pas. Il s'agissait d'une part de demander au SIPAL si on pouvait ouvrir le pignon côté lac, ce qui a été accepté et de l'autre, c'était de faire un relevé et la distribution des pièces, et c'est eux qui ont offert ces travaux d'architecture effectués par le bureau Delgado & Lappert.

Ensuite, pour cette question de loyer, si on compte le loyer supplémentaire sur seulement les 140 m2 en haut, c'est clair que l'on arrive à un loyer d'env. Fr. 340.-/m2 mais comme la Justice de Paix loue le bâtiment complet, on arrive à une moyenne d'env. Fr. 240.-/m2. Voilà pourquoi il y a cette différence.

Si la Justice de paix part d'ici, il faudra quand même transformer ce bâtiment d'une manière ou d'une autre. Par exemple aménager des chambres pour le Raisin, il ne sait pas si cela les intéresserait car il n'y a pas de vue et de dégagement.

Et puis, si on n'aménage pas ce bâtiment, ils partiront. Ils l'ont mis par écrit. C'est un moyen de faire rentabiliser ce bâtiment, même si c'est comme dit pas beaucoup. Aujourd'hui un 4% c'est correct.

Mme A. Ammon-Staudenmann :

Il y a un autre élément qui doit être pris en considération. D'une part, si la Justice de paix s'en va, il faudra réhabiliter le bâtiment, le cas échéant le vendre, avec 3 faces borgnes et un pignon, ce n'est pas un argument de vente qui est fondamental. Et ce qui lui tient de soutenir ce projet-là, c'est qu'en tant que chef-lieu du district, on a quand même une nécessité de tenir notre rang et de pouvoir conserver la Justice de paix à Cully.

M. M. Pasquini :

Il précise que dans le rapport de la Cofin l'accord avec le SIPAL est le suivant : ils sont d'accord pour un loyer de Fr. 127'200.- pour une surface totale d'env. 530 m² et la signature d'un bail d'une durée initiale de 10 ans, renouvelable ensuite de 5 ans en 5 ans. Donc, cela permet pendant 10 ans d'être relativement tranquille et il pense que le bail sera indexé. En fait on part à Fr. 127'200.- minimum pour une dizaine d'année.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote le préavis 12/2017

CONCLUSIONS
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 12/2017 de la Municipalité du 15 mai 2017 ;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 48 voix pour, 1 contre et 1 abstention

1. **d'autoriser** la Municipalité à mandater le bureau d'architectes Delgado & Lappert pour la réalisation des prestations jusqu'à la rentrée des soumissions concernant l'aménagement des combles de l'immeuble situé à la rue Davel 9, à Cully ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 66'000.- toutes taxes comprises;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir l'investissement** de CHF 66'000.- TTC relatif à la réalisation des prestations jusqu'à la rentrée des soumissions, avec le crédit d'aménagement, lorsque les travaux seront réalisés.

14. MOTION « INTERACTION ENTRE LA PLACE DE LA GARE ET LE BOURG DE CULLY »

Chacun a reçu copie de la motion, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président donne la parole à M. Ph. Maeder.

M. Ph. Maeder :

Lors de la séance du Conseil du 20 mars 2017, il y a eu des discussions au sujet de l'aménagement de la place de la gare, notamment sur le bâtiment propriétaire des CFF par rapport à la surface commerciale. Il y a eu également des discussions au sein de LABEL pour demander à la Municipalité d'aller s'informer auprès des CFF pour avoir plus d'informations concernant leurs locaux. On trouvait intéressant de dire qu'on a un levier quand même au niveau de la commune et ce levier c'est de faire en sorte que finalement ce nouveau centre, qui va être construit à la place de gare, et le centre du village puissent interagir ensemble. Il semblait important de demander à la Municipalité de réfléchir et de venir avec un projet pour cette interaction. Ce n'est pas forcément l'infrastructure, cela peut-être la signalétique, au niveau du règlement communal-règlement du commerce, etc. Le but de cette motion est de réfléchir à cette interaction et de ce nouveau pôle avec le pôle du centre du village de Cully.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

Le Président passe au traitement de la motion.

Le schéma de traitement a été déposé sur les tables. Dans le premier losange le Conseil doit décider si la motion est prise en considération ou pas. A gauche, il y a une sortie « Renvoi de la motion directement à la Municipalité » et la Municipalité peut la prendre pour elle pendant les débats. Cette voie épargne 2 votes et un travail supplémentaire pour les commissions pour ressasser cette motion.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il est clair que si le Conseil est d'accord de transmettre la motion à la Municipalité sans passer par un vote, elle reçoit la motion, elle la traite et présente un contre-projet au Conseil. Cela évite une votation.

Le Conseil est d'accord avec la proposition de M. J.-P. Haenni, Syndic et la lui transmet.

15. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président informe que l'entier du Bureau se représente.

Est-ce qu'il y a d'autres propositions. Il n'y en a pas.

Il passe au vote et le Bureau du Conseil est reconduit pour une année avec acclamations.

Le Bureau en son entier remercie la Municipalité et le Conseil pour la confiance qui lui est accordée.

16. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il remercie les conseillers pour leur patience et leurs nombreux votes de ce soir car il y avait un grand ordre du jour, étant donné que pendant une longue période, il n'y a pas eu beaucoup de préavis.

On a décidé avec le Président du Conseil que l'année prochaine on fixera en tout 5, voire 6 séances. On en enlèvera une si pas nécessaire.

Sur les tables, il y a le détail des décomptes 2015 et 2016 de la facture sociale. Les chiffres changent chaque année, mais le principe reste le même. C'est suite à une demande de Mme V. Hill et il précise que ces décomptes peuvent être conservés

Il remercie :

- Mme S. Valenti, secrétaire municipale, et le greffe, pour le rapport de gestion, ainsi que tous ceux qui ont aidé à le faire, parce c'est un gros travail et M. A. Hersperger, boursier, pour sa présence et l'excellente présentation des comptes et son travail tout le long de l'année ;
- la Commission de gestion, la Commission des finances et toutes les commissions ad hoc qui ont travaillé tout au long de cette première année législature 2016-2021

Et puis il souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances. Il se réjouit de partager un verre d'amitié avec les conseillers.

M. R. Bech, Municipal :

Il a 3 communications :

- **Collège du Verney.** Il en parle en accord avec M. R. Baehler le président de l'ASCL, qui s'est excusé pour ce soir. L'ASCL, le 14.06.2017, est devenue propriétaire du Collège du Verney. Cela s'appelle la remise des clés. L'ASCL a désormais la responsabilité directe de l'ensemble du collège. Il est presque fini, il y a encore quelques finitions à faire, notamment les aménagements extérieurs. Il y aura une très belle inauguration le 29 juin 2017. Les membres du Conseil intercommunal de l'ASCL, toutes les municipalités concernées, ainsi que les représentants de l'Etat sont invités. Probablement, on aura droit au discours de Mme A.-C. Lyon. Et puis, il y aura aussi une journée de portes ouvertes pour l'ensemble de la population des 5 communes début octobre, la date n'étant pas encore arrêtée.
- **Devoirs surveillés.** La loi sur l'enseignement obligatoire oblige les communes à mettre en place des devoirs surveillés. La commune de Bourg-en-Lavaux n'est pas encore très bonne élève par rapport à cela. Il a formé un groupe de travail avec des personnes intéressées et concernées. Pour savoir exactement quels sont les besoins, les attentes de la population, on a décidé en collaboration avec l'Association des parents de Bourg-en-Lavaux de lancer un sondage auprès des parents d'élèves début août. Cela permettra de connaître un peu mieux leurs attentes et besoins afin de mettre en place en 2018.
- **Les éco points.** On en parle beaucoup dans la commune. C'est un point sensible. Le travail de la Commission municipale pour les éco points touche presque à sa fin. Il reste encore quelques détails. Il la remercie très chaleureusement pour son travail considérable. Il précise que les endroits ont été arrêtés, ainsi que le type de matériel et on va pouvoir envoyer les mises à l'enquête à partir du mois septembre 2017.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

- **Les Fortunades.** Il remercie pour les sapeurs-pompiers dont le commandant se trouve dans la salle.
- **Le Centre sportif de la Tioleyre.** Le 17 juin 2017 a eu lieu l'inauguration de ce centre. Il n'a reçu que des avis positifs. Il y avait env. 100-150 habitants qui sont venus, dont un conseil d'Etat, qui est aussi lié au sport et qui lui a donné déjà 2-3 défis pour l'année prochaine. Le Centre sportif fonctionne et les clubs sportifs, la gym, le foot, le tennis, la pétanque n'est pas encore intégrée parce qu'il manque 2-3 aménagements, ont souhaité qu'on réorganise des joutes sportives interclubs dans la commune. Au niveau du tennis, Mme A. Ammon-Staudenmann a enregistré 157 membres à ce jour, ça a un bon succès. On en prévoyait une centaine pour commencer.

Mme N. Gross, Municipale :

Elle remercie les conseillers d'avoir voté pour le crédit pour les Fortunades, les collaborateurs de la voirie seront très contents de déménager, ainsi que pour les véhicules et scooters, les collaborateurs techniques en seront reconnaissants.

Les vins de la commune. Cette année, les 3 appellations, comme chaque année maintenant, ont obtenu le label « Terravin ». Les appellations Villette et Epesses ont reçu une médaille d'or au niveau des vins vaudois. Les 23 et 24 juin, se tiendra la manifestation du Mondial du chasselas à Aigle, le vendredi de 18h00 à 21h00 et le samedi de 10h00 à 18h00. La commune de Bourg-en-Lavaux est une commune partenaire de cette manifestation et y tiendra un stand.

Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

Elle remercie pour la motion et signale que la Municipalité l'accepte avec beaucoup d'enthousiasme et puis qu'il y aura un rapport car on a déjà démarré l'étude avec l'association d'action nationale pour l'aménagement du territoire et on viendra avec des propositions ou un rapport.

Elle remercie aussi pour les Fortunades. C'était un gros travail et c'est magnifique de pouvoir de pouvoir le poursuivre et qu'elle transmettra, une fois le délai de recours éventuel passé, ce dossier à son collègue M. Georges Hauert qui s'occupera de la construction. C'est une étape importante.

Sur les transports, elle tiendra informé le Conseil de la suite.

M. G. Hauert, Municipal :

Il remercie pour l'acceptation du projet groupement forestier. Il espère que ce sera la même chose dans les autres communes. Autrement on repart à la case départ. Et pour ceux qui ont envie de sortir une matinée le 13 juillet 2017 pour le martelage, de 08h00 jusqu'à 13h30, il faut l'informer.

M. JC Schwaab, Municipal :

Il remercie pour l'adoption du nouveau règlement sur les eaux et au niveau des communications, on a eu l'assemblée intercommunale de l'AIEJ, à laquelle certains conseillers ont participé, à laquelle on est membre pour recevoir de l'eau notamment sur les hauts de la commune. Les comptes ont bouclé sur un déficit. Pour le moment, cela peut être encore couvert pendant quelques années par le capital de l'association. A suivre avec attention.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. B. Duboux :

Une petite question à la commune. A-t-elle eu connaissance de la nature de l'événement à Epesses, samedi 17 juin 2017. Si oui pourquoi les villageois n'ont-ils pas été avertis ? C'est une manifestation qui a commencé à 8h15 par un son très fort tchèque « allo, allo, sommes tchèques », puis il y a eu de la musique sans interruption jusqu'à 14h00, des courses à pied dans les vignes, des insultes auprès des vigneron qui faisaient des traitements dans les vignes et également des suppressions de places de parc pour les commerçants du village d'Epesses, soit les vigneron, le bar à vin, le restaurant. C'était vraiment extraordinaire. Il estime qu'une des prérogatives de la commune « d'Epesses » est de décider ce qu'elle fait sur son territoire et d'avertir ses habitants. Merci à M. J.- P. Demierre, Municipal de sa réponse.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Cette manifestation d'étudiants a été annoncée, même qu'elle était prévue 2 semaines avant et comme il y avait la parade navale, on leur a demandé de la faire le 17 juin 2017. Il a bien reçu l'appel de M. B. Duboux samedi matin et en a avisé le policier qui s'occupait de l'inauguration à la Tioleyre et qui a fait un passage à Epesses. Il va se renseigner.

Il précise que lorsqu'il s'agit de manifestations privées, telles que baptêmes, mariages, etc, les habitants ne sont pas informés. Vu le nombre, env. 600, ils ne sont informés que seulement des manifestations publiques telles que Cully Jazz festival, Lavaux Passion, Lavaux poisson, etc. Les habitants peuvent faire une motion pour que l'annonce de toutes les manifestations privées et publiques soit donnée.

Vu l'ampleur de cette manifestation d'étudiants, il aurait peut-être fallu donner une information. Il va se renseigner et en informera personnellement M. B. Duboux.

M. P. Humbert :

Une question à la Municipalité. Voilà un peu plus d'une année nous avons voté un crédit substantiel pour des rénovations de l'hôtel du Raisin. Et en ce qui concerne les corniches, la fameuse feuille de vigne sur la porte et derrière, il n'y a eu aucun travaux faits jusqu'à maintenant. On nous avait dit à l'époque, c'était parce qu'il y avait des travaux en face en cours. Maintenant ces travaux sont finis depuis un certain temps et on nous avait demandé d'accepter assez rapidement ce préavis parce que les corniches étaient dangereuses. Alors il s'inquiète simplement de ne pas voir ces travaux finalisés.

M. G. Hauert, Municipal :

Il répond que les travaux ont débuté dans la cour centrale et ceux-ci sont terminés. M. Gauer, il en avait parlé lors d'un Conseil, aimerait bien avoir une année sans travaux, donc on recommencera l'hiver prochain pour la suite. Les failles ont été purgées et normalement il n'y a pas de risque que les corniches tombent.

M. P.-Y. Delcourt :

On sort d'une période électorale assez intense, il y a eu beaucoup d'affichages sauvages comme c'est la règle à Bourg-en-Lavaux. Est-ce que la Municipalité a réfléchi à mettre en place un règlement qui permettrait de réguler la pose d'affiches pendant une campagne électorale comme c'est le cas à Lutry et à Pully ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il lui répond que oui, cela a été évoqué de réguler l'affichage comme à Lutry. En règle générale, les affiches ne restent pas très longtemps. Ce n'est pas dans nos priorités, mais il va se renseigner auprès son contact de Lutry. Donc il y a aura des informations sur ce sujet. Il a bien noté la demande.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 23h00

Un apéritif dinatoire suit la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz

Cully, 21 septembre 2017